

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

afférents aux opérations du budget de l'exercice 2004
de la Fondation européenne pour la formation

En partageant son expertise en matière d'enseignement et de formation professionnels avec différentes régions et cultures, la **Fondation européenne pour la formation** (ETF) contribue au développement des compétences, encourageant ainsi de meilleures conditions de vie et une citoyenneté active dans des sociétés démocratiques qui respectent les droits de l'homme et la diversité culturelle.

En tant qu'agence de l'UE, l'ETF assure la promotion des valeurs et objectifs de l'Union européenne. L'ETF fournit également une assistance à la Commission européenne pour la mise en œuvre du programme Tempus.

Villa Gualino
Viale Settimio Severo 65
I - 10133 Turin - Italie

e-mail: info@etf.eu.int
page d'accueil: www.etf.eu.int
T: +39.011.630.2222
F: +39.011.630.2200

Rapport rédigé par:
Martine Smit – Comptable
Melanie Wise – Département «Finance»

Table des matières

Glossaire	4
I. Introduction	5
II. Données récapitulatives	6
III. Conseil de direction et équipe de gestion	7
IV. États financiers 2004	11
1. Compte de résultat de l'exécution budgétaire	12
2. Bilan	13
3. Exécution du budget	14
4. Analyse consolidée des flux de trésorerie	15
5. Conventions des soldes de banque	16
V. Remarques sur les états financiers	17
1. Compte de résultat de l'exécution budgétaire (recettes et dépenses)	18
2. Bilan	19
3. Exécution du budget et gestion financière	22
VI. Utilisation des crédits	44
1. Crédits de l'exercice courant	45
2. Crédits reportés de 2003 à 2004 – reports de droit	46
VII. Tableau des effectifs de l'ETF	47
Annexe 1: Autres fonds gérés par l'ETF	48

Glossaire

Créances à court terme	Créances détenues par l'entité et échéant dans l'année. Les créances à court terme font partie de l'actif circulant.
Comptabilité d'engagement	Méthode comptable où les transactions sont comptabilisées lors de la survenance du fait génératrice (à la suite de l'adoption du nouveau règlement financier).
Actif	L'actif appartient à une personne physique ou morale et a une valeur commerciale ou une valeur d'échange. L'actif peut consister en des biens ou en des créances sur autrui.
Bilan	Liste détaillée faisant apparaître tous les éléments d'actif et de passif ainsi que les fonds propres. Représente la situation financière d'une entreprise à une date précise.
C1/Encours de crédits	Crédits de l'exercice en cours.
C8/Report	Crédits reportés de droit. Report de crédits engagés mais non payés durant l'exercice précédent, également appelé «Reste à liquider» (RAL).
Comptabilité de caisse	Méthode comptable basée sur les flux de trésorerie. Les transactions sont comptabilisées lors de l'encaissement ou du décaissement des montants.
Flux de trésorerie	Indice de la santé financière d'une entreprise. Correspond à la différence entre les encaissements et les décaissements au cours d'une période déterminée.
Actif circulant	Série d'éléments d'actifs considérés comme étant liquides dans la mesure où ils peuvent être convertis en argent dans l'année. Ces postes du bilan comprennent les disponibilités, les créances et les stocks.
Dettes à court terme	Dettes à payer dans l'année suivant la date du bilan.
États financiers	Rapport écrit présentant une description quantitative de la santé financière d'une entreprise. Il comprend un compte de résultat de l'exécution budgétaire, un bilan, un tableau des flux de trésorerie et des remarques explicatives.
Régie d'avances	Comptes bancaires et/ou espèces utilisés pour les petites dépenses.
Passif	Obligation financière, dette ou perte potentielle.
R0/Recettes affectées	Fonds destinés à un usage spécifique, reçus d'organismes autres que la Commission européenne.

I. Introduction

Principes de comptabilité

La Fondation européenne pour la formation (ci-après dénommée ETF) traverse une période transitoire et passe d'une comptabilité de caisse à une comptabilité d'engagement qui doit être mise en œuvre au début de l'exercice 2005.

Les états financiers ci-après ont été élaborés comme pour les exercices précédents selon les anciens principes sur la base des recettes encaissées et des dépenses engagées.

Ces règles comptables ont été appliquées sans exception à l'ensemble de l'exercice. Les chiffres des exercices précédents restent comparables à ceux de 2004. Quelques légères modifications ont été adoptées et présentées dans la partie «V. Remarques sur les états financiers».

Pour donner au lecteur un aperçu de l'ensemble des activités de l'ETF et des fonds qu'elle gère, les états financiers comportent une analyse consolidée des flux de trésorerie lorsqu'il apparaît des fonds gérés en vertu de conventions¹. Ces fonds n'apparaissaient auparavant que dans une annexe des états financiers.

Entité publiaante

Les présents états financiers concernent l'ETF, agence créée par le règlement n° 1360/90 du Conseil du 7 mai 1990.

L'activité principale de l'ETF consiste à fournir des services à la Commission européenne (ci-après dénommée CE) et un certain nombre de pays de l'Union européenne dans le cadre du soutien de la réforme des systèmes d'enseignement et de formation professionnels.

L'ETF reçoit une subvention annuelle provenant du budget global de la CE et peut également recevoir des contributions d'autres organismes privés ou publics et des gouvernements.

L'ETF est chargée par la CE de la gestion d'autres fonds, dans le cadre de la mise en œuvre du programme Tempus et d'autres projets d'enseignement et de formation professionnels, tels que les programmes CARDS (Balkans occidentaux), Tacis (Europe orientale et Asie centrale) et MEDA (régions méditerranéennes).

L'ETF contrôle ses propres comptes bancaires. Tous les crédits et autres encaissements sont déposés sur ses comptes en banque.

¹ Les conventions sont des accords passés entre la Commission européenne (ci-après dénommée CE) et l'ETF.

II. Données récapitulatives (non consolidées)

a. Bilan	2004	2003
Immobilisations incorporelles	3 364 664,37	3 534 424,48
Immobilisations corporelles	151 633,35	267 629,54
Stocks	0,00	50 413,05
Actif circulant	25 664,22	86 218,39
Compte de trésorerie	1 582 651,56	722 284,46
	5 124 613,50	4 660 969,92
Dettes à court terme	2 757 375,04	2 534 735,05
Capitaux permanents	2 367 238,46	2 126 234,87
	5 124 613,50	4 660 969,92
Compte de résultat et exécution du budget		
b. budget	2004	2003
Budget final	18 400 000,00	18 623 000,00
Subventions de la Commission	17 600 000,00	18 100 000,00
Autres bailleurs	800 000,00	523 000,00
Recettes diverses	79 824,88	17 453,38
Dépenses (paiements)	-6 043 887,87	-5 480 087,94
Dépenses (reports de droit)	-2 077 729,04	-2 012 290,20
Solde reporté des exercices précédents	-1 317 732,02	-2 155 301,92
Annulation de crédits reportés	204 409,92	375 313,01
Remboursements à la Commission	0,00	-703 477,50
Gains/pertes de change	-3 808,55	17 659,15
Résultat de l'exercice	-758 922,68	-1 317 732,02
c. État de la trésorerie		
2004	2003	
Trésorerie en début d'exercice	722 284,46	1 564 445,88
Augmentation (diminution en 2003) de trésorerie	860 367,10	-842 161,42
Trésorerie en fin d'exercice	1 582 651,56	722 284,46

Situation financière

La structure du bilan de l'ETF a évolué entre le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2004, principalement en raison des mouvements suivants:

- Une légère baisse des immobilisations corporelles (biens et équipements) a été enregistrée en raison de la dépréciation et du non-remplacement du matériel informatique;
- Le stock n'est plus enregistré dans le bilan. Au cours des exercices précédents, le stock comprenait les fournitures de bureau. À compter de 2004, les publications sont incluses dans le stock, mais la valeur nette est nulle;
- Les fonds supplémentaires octroyés par le ministère italien des Affaires étrangères ont entraîné une hausse des comptes de trésorerie.

III. Conseil de direction et équipe de gestion

Le conseil de direction

La Fondation européenne pour la formation est dirigée par un conseil comprenant un représentant de chaque État membre de l'Union européenne, plus des observateurs des pays candidats et des représentants de la Commission européenne.

Le conseil de direction est responsable de l'adoption du projet de programme de travail annuel de l'ETF et de son budget, sous réserve d'approbation par le Parlement européen dans le contexte du budget global de l'Union européenne.

Il se réunit normalement deux fois par an. En 2004, le conseil de direction s'est toutefois réuni à trois reprises. Des observateurs des pays candidats ont participé aux réunions qui se sont tenues en juin et en novembre. Toutes les réunions ont été présidées par M. Nikolaus van der Pas, directeur général de la DG Éducation et culture de la Commission européenne.

➤ Lors de la réunion du 23 mars:

Les membres du conseil de direction ont examiné la question du poste de directeur adjoint de l'ETF. Il a été convenu que le recrutement du directeur adjoint ferait l'objet d'une procédure ouverte et transparente placée sous l'autorité du directeur. Le 23 mars, Muriel Dunbar, directrice adjointe du British Council en Indonésie, a été sélectionnée en tant que nouvelle directrice de la Fondation européenne pour la formation. Conformément aux exigences du règlement européen régissant l'ETF, le conseil de direction a pris sa décision après s'être entretenu avec les candidats préalablement sélectionnés par la Commission européenne. Muriel Dunbar a succédé à Peter de Rooij, dont le mandat est arrivé à terme le 30 juin 2004 et qui a dirigé l'ETF depuis sa création en 1994.

➤ Au cours de la réunion du 29 juin, qui s'est tenue à Turin, le conseil de direction de l'ETF:

- a adopté les normes de contrôle interne de la Fondation européenne pour la formation et pris note du plan de l'ETF visant à assurer le respect de ces normes pour la fin 2004;
- a adopté le rapport annuel 2003 de l'ETF ainsi que l'analyse et l'évaluation que celle-ci en a fait;
- a approuvé la décision relative aux procédures d'adoption des règles d'exécution de l'ETF pour le nouveau statut du personnel;
- a pris note du contrat avec la nouvelle directrice, Muriel Dunbar, et des procédures y afférentes;
- a pris note du rapport d'avancement de l'ETF sur la mise en œuvre du plan d'action élaboré en réponse à l'évaluation externe pour la période mars-juin 2004; et
- a noté les progrès réalisés par l'ETF dans la mise en œuvre de son programme de travail 2004.

➤ Lors de la réunion du 9 novembre:

Les membres du conseil de direction ont analysé les tendances actuelles des activités de l'ETF après avoir assisté à un exposé présenté par la directrice de l'ETF. Sur la base de présentations effectuées par les services de la Commission, le conseil s'est également penché sur l'évolution des politiques européennes qui présentent un intérêt pour l'ETF. Ces discussions se sont basées sur plusieurs documents de référence.

Le conseil de direction a confirmé les perspectives de planification pour l'ETF concernant la période 2004-2006, en adoptant:

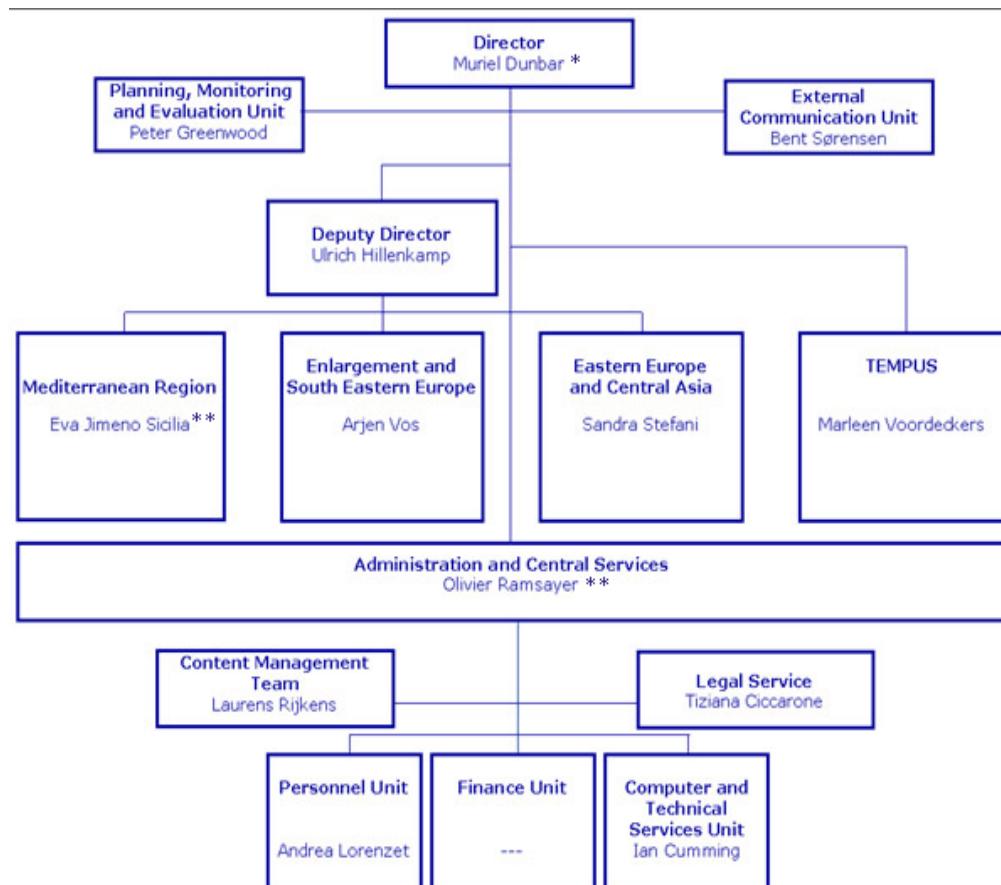
- le budget rectifié pour 2004;
- le programme de travail 2005 de l'ETF;
- le budget rectifié 2005 et le tableau des effectifs;
- l'approche relative aux priorités de l'ETF pour 2006;
- les lignes directrices de l'évaluation externe 2005 de l'ETF.

Le conseil de direction a aussi renforcé la politique et le cadre opérationnel de l'ETF en adoptant:

- une politique pour les services offerts aux États membres de l'UE;
- une procédure relative à la préparation de l'analyse et de l'évaluation du rapport annuel 2004 de l'ETF;
- la composition du collège consultatif de l'ETF;
- la participation des membres du comité du personnel de l'ETF en tant qu'observateurs aux futures réunions du conseil de direction.

Structure de l'ETF

Les activités de l'ETF s'organisent au niveau géographique au sein de trois départements couvrant les futurs États membres et les Balkans occidentaux; l'Europe orientale et l'Asie centrale; et la région méditerranéenne. Un département distinct fournit une assistance technique à la Commission pour la mise en œuvre du programme Tempus. Les services administratifs et centraux, l'Unité Communication extérieure et l'Unité de planification, de contrôle et d'évaluation soutiennent l'ensemble des activités opérationnelles de l'ETF.



Directrice
 Unité de planification, de contrôle et d'évaluation
 Unité communication extérieure
 Directeur adjoint
 Région méditerranéenne
 Élargissement et Europe du Sud-Est
 Europe de l'Est et Asie centrale
 TEMPUS
 Services administratifs et centraux
 Équipe gestion du contenu
 Service juridique
 Unité Personnel
 Département Finances
 Services informatiques et techniques

*Le 1^{er} juillet 2004, Muriel Dunbar a succédé à Peter de Rooij au poste de directeur de l'ETF.

**Le 1^{er} février 2004, Olivier Ramsayer a succédé à Markku Junkkari en tant que responsable des services administratifs et centraux. Eva Jimeno Sicilia a succédé à Olivier Ramsayer en tant que directeur du département Région méditerranéenne.

Équipe de gestion

Comme les années précédentes, l'équipe de gestion s'est réunie une fois par mois.

L'équipe de gestion comprend désormais les membres de l'équipe de direction:

Nom et prénom	Nomination	Position
Muriel Dunbar*	2004	Directrice
Ulrich Hillenkamp	1995	Directeur adjoint
Peter Greenwood	2002	Chef de l'unité «Planification, contrôle et évaluation»
Olivier Ramsayer**	2004	Chef de l'«Administration et services centraux»
Bent Sorensen	2003	Unité «Communication extérieure»

Elle comprend également les chefs de départements opérationnels :

Nom et prénom	Nomination	Responsable
Eva Jimeno Sicilia**	2004	Département «Région méditerranéenne»
Sandra Stefani	2002	Département «Europe orientale et Asie centrale»
Marleen Voordeckers	2001	Département Tempus
Arien Vos	2002	Département «Élargissement et Europe du Sud-Est»

Des conseillers et les responsables d'unités et de services de l'administration et des services centraux soutiennent l'équipe de gestion.

Principaux changements structurels

Au lendemain de l'élargissement intervenu en mai 2004, de nouveaux défis et des perspectives multiples s'offrent à l'ETF tant en ce qui concerne la nature des services demandés par la Commission européenne que les besoins et aspirations des pays partenaires. En outre, toutes les questions clés ayant trait à la formation professionnelle, à la situation du marché de l'emploi

et aux facteurs culturels continuent d'évoluer rapidement, surtout dans les économies en transition.

L'ETF a conscience qu'il faut continuer à prendre le pas sur ces évolutions. En 2004, elle a poursuivi le processus de restructuration interne entamé en 2001. Elle peut ainsi répondre avec une efficacité accrue au nombre croissant de demandes de soutien émanant des services de la Commission, et notamment d'EuropeAid, de l'Agence européenne pour la reconstruction, des délégations dans les pays partenaires et des pays partenaires eux-mêmes. Les initiatives prises par l'ETF conformément aux perspectives à moyen terme 2004-2006 et aux priorités fixées dans le programme de travail 2004 ont été les suivantes:

Renforcement de la capacité de l'ensemble de ses départements opérationnels en vue de soutenir les priorités de la Communauté conformément aux demandes de soutien par région de la Commission; l'ETF a accordé une attention particulière aux initiatives prises dans le cadre du programme relatif au nouveau voisinage de l'Europe élargie et aux contributions apportées aux documents de politique générale et aux plans d'action nationaux de la Commission;

- Grâce à ses groupes thématiques, l'ETF a continué à développer ses capacités d'analyse, son expertise et ses informations, plus particulièrement en ce qui concerne les questions communautaires liées à l'exclusion sociale et les politiques actives sur le marché du travail;
- L'ETF a travaillé en liaison plus étroite avec les cycles de programmation et de planification des programmes de la Commission, en participant à des réunions du groupe de contact en mai et en septembre et en facilitant l'échange régulier d'informations au niveau opérationnel.
- Des discussions se sont tenues au niveau interne pour clarifier la vision de la Fondation en tant qu'agence de l'UE ayant pour vocation de développer l'expertise et les systèmes de formation et un document présentant les objectifs, le rôle et les valeurs clés a été adopté en décembre 2004.
- Le processus de renomination du comité consultatif, la tenue de deux réunions régionales et la planification d'une initiative visant à établir la carte des connaissances parmi les membres du comité consultatif ont figuré au nombre des activités destinées à améliorer l'efficacité et la gestion interne des organes statutaires de l'ETF.
- L'ETF a maintenu un niveau élevé d'assistance technique au programme TEMPUS, y compris en ce qui concerne la sélection des projets, la gestion des contrats, l'information et la diffusion, le soutien informatique et les développements en termes d'administration générale.
- La stratégie de communication externe a permis d'améliorer considérablement la communication et la transparence avec les parties prenantes externes et en particulier avec les institutions de l'UE. La communication s'est renforcée avec les parties prenantes clés, le Parlement européen et le Conseil, ainsi qu'avec les pays partenaires et les experts. L'ETF a également renforcé sa coopération avec d'autres agences.

Événements significatifs

L'année 2004 a marqué le dixième anniversaire de la Fondation européenne pour la formation.

IV. États financiers

au 31 décembre 2004

1. Résultat de l'exécution du budget pour les exercices 2004 et 2003

	2004	2003
Recettes		
Subventions de la Commission	17 600 000,00	18 100 000,00
Autres bailleurs	800 000,00	523 000,00
Recettes diverses	79 824,88	17 453,38
Total des recettes (a)	18 479 824,88	18 640 453,38
Dépenses		
<i>Personnel – Titre I du budget</i>		
Paiements	11 121 967,10	10 771 356,49
Crédits reportés	122 768,09	328 908,75
<i>Administration - Titre II du budget</i>		
Paiements	1 212 795,76	1 075 690,56
Crédits reportés	247 130,61	310 433,14
<i>Activités d'exploitation - Titre III du budget</i>		
Paiements	3 448 998,70	3 396 360,12
Crédits reportés	1167 956,65	1 086 629,08
<i>Recettes affectées</i>		
Paiements	260 126,31	236 680,77
Crédits reportés	539 873,69	286 319,23
Total des dépenses (b)	18 121 616,91	17 492 378,14
Résultat pour l'exercice (a-b)⁽²⁾	358 207,97	1 148 075,24
Solde reporté de l'exercice financier précédent	-1 317 732,02	-2 155 301,92
Crédit reportés et annulés	204 409,92	375 313,01
Remboursements à la Commission	0,00	-703 477,50
Différences de change	-3 808,55	17 659,15
Solde de l'exercice	-758 922,68	-1 317 732,02

2. Bilan au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003

ACTIF	2004	2003	PASSIF	2004	2003
Immobilisations incorporelles			Capitaux permanents		
Droit d'occupation	5 000 000,00	5 000 000,00	Capitaux propres	3 516 297,72	3 852 467,07
Licences d'utilisation de logiciels	174 066,90	145 631,20	Solde de l'exercice	-758 922,68	- 317 732,02
Amortissements	-1 809 402,53	-1 611 206,72	Sous-total	2 757 375,04	2 534 735,05
Sous-total	3 364 664,37	3 534 424,48	Dettes à court terme		
Immobilisations corporelles			Reports de droit des crédits	1 537 855,35	1 725 970,97
Matériel et mobilier	287 738,06	273 460,26	Reports de droit des recettes affectées	651 484,84	286 319,23
Matériel informatique	1 189 349,22	1 437 791,43	Autres contributeurs	133 999,09	30 141,50
Amortissements	-1 325 453,93	-1 443 622,15	Créditeurs divers	883,89	650,72
Sous-total	151 633,35	267 629,54	Recettes différées	43 015,29	83 152,45
Stocks			Sous-total	2 367 238,46	2 126 234,87
Matériel de bureau	0,00	50 413,05			
Sous-total	0,00	50 413,05			
Actif circulant					
Autres avances	1 910,54	4 113,40			
Ordres de recouvrement	23 753,68	43 292,62			
Comptes de divers à recevoir	0,00	38 812,37			
Sous-total	25 664,22	86 218,39			
Comptes de trésorerie					
Comptes bancaires	1 580 032,86	719 069,40			
Régie d'avances	2 618,70	3 215,06			
Sous-total	1 582 651,56	722 284,46			
TOTAL	5 124 613,50	4 660 969,92	TOTAL	5 124 613,50	4 660 969,92

3. Exécution du budget en 2004 et en 2003

2004						
	Budget autorisé 2004	Engagé	Payé	Reports de droit	Total des dépenses	Engagé sur le budget
Titre 1	11 493 973,00	11 244 735,19	11 121 967,10	122 768,09	11 244 735,19	97,83%
Titre 2	1 470 027,00	1 459 926,37	1 212 795,76	247 130,61	1 459 926,37	99,31%
Titre 3	4 636 000,00	4 616 955,35	3 448 998,70	1 167 956,65	4 616 955,35	99,59%
Subvention annuelle totale	17 600 000,00	17 321 616,91	15 783 761,56	1 537 855,35	17 321 616,91	98,42%
Titre 4	800 000,00	800 000,00	260 126,31	539 873,69	800 000,00	100,00%
Total	18 400 000,00	18 121 616,91	16 043 887,87	2 077 729,04	18 121 616,91	98,49%
2003						
	Budget autorisé 2003	Engagé	Payé	Reports de droit	Total des dépenses	Engagé sur le budget
Titre 1	11 239 000,00	11 100 265,24	10 771 356,49	328 908,75	11 100 265,24	98,77%
Titre 2	1 421 000,00	1 386 123,70	1 075 690,56	310 433,14	1 386 123,70	97,55%
Titre 3	4 540 000,00	4 482 989,20	3 396 360,12	1 086 629,08	4 482 989,20	98,74%
Subvention annuelle totale	17 200 000,00	16 969 378,14	15 243 407,17	1 725 970,97	16 969 378,14	98,66%
Titre 4	523 000,00	523 000,00	236 680,77	286 319,23	523 000,00	100,00%
Total	17 723 000,00	17 492 378,14	15 480 087,94	2 012 290,20	17 492 378,14	98,70%

Chaque titre est subdivisé en chapitres, articles et postes, conformément à la nomenclature et à la structure utilisées par la CE.

Les précisions et remarques les plus importantes concernant les modalités d'exécution du budget par titre, chapitre et poste figurent dans les Remarques sur les états financiers au chapitre «Exécution du budget».

Le titre 4 représente les contributions du ministère italien des Affaires étrangères et de la municipalité de Turin.

4. Analyse consolidée des flux de trésorerie pour l'exercice 2004

Situation au 31 décembre 2003	ETF	Conventions	TOTAL
Solde banque	719 069,40	24 233 861,88	24 952 931,28
Solde régies d'avances	3 215,06	0,00	3 215,06
(a) Total	722 284,46	24 233 861,88	24 956 146,34
Recettes réelles pour l'exercice 2004			
Subvention annuelle de la Commission européenne	17 600 000,00	0,00	17 600 000,00
Subvention du ministère italien des Affaires étrangères	800 000,00	0,00	800 000,00
Recettes budgétaires diverses	79 824,88		79 824,88
Recettes hors budget	155 976,07	8 540 292,77	8 696 268,84
(b) Total	18 635 800,95	8 540 292,77	27 176 093,72
Dépenses réelles pour l'exercice 2004			
Total des dépenses du budget	17 305 322,61		17 305 322,61
Total des dépenses affectées	434 834,39		434 834,39
Dépenses hors budget	35 276,85	11 186 826,40	11 222 103,25
(c) Total	17 775 433,85	11 186 826,40	28 962 260,25
Situation au 31 décembre 2004			
Solde banque	1 580 032,86	21 587 328,25	23 167 361,11
Solde régies d'avances	2 618,70	0,00	2 618,70
(d)= (a+b-c) Total	1 582 651,56	21 587 328,25	23 169 979,81

Les conventions sont des accords passés entre la CE et l'ETF en vertu desquels les fonds dépendent juridiquement du budget de la CE, mais sont gérés par l'ETF. Ces fonds sont de nature pluriannuelle et près de 90% d'entre eux sont liés au programme Tempus. Ils n'ont aucun impact sur le résultat financier de l'ETF dans la mesure où ils doivent être versés aux bénéficiaires ou remboursés à la CE s'ils ne sont pas dépensés. Cela vaut également pour les intérêts perçus. Par conséquent, les flux de trésorerie mentionnés dans le tableau ci-dessus doivent essentiellement être considérés comme des «flux de trésorerie de passage» transitant dans les comptes bancaires de l'ETF qui agit comme agent de la CE. Il est à noter qu'à l'avenir, cette activité de l'ETF diminuera considérablement dans la mesure où la CE effectuera les paiements liés aux projets Tempus directement de Bruxelles.

5. Conventions des soldes de banque

	31.12. 2004	31.12. 2003
Conventions enseignement et formation professionnels		
BH-97.02	0,00	136 829,46
BH-99.04.01	0,00	33 543,43
ES-95.02.02	0,00	23 018,74
ES-96.22.02	0,00	252 776,20
ES-96.12.01	0,00	15 566,61
ES-96.12.02	0,00	2 693,54
ES-96.22.02	0,00	10 017,76
LE-97.03.01	0,00	57 605,39
MA-97.03	0,00	619 096,75
PL-94.16	0,00	88 194,20
RO-94.05	0,00	274 849,64
RO-97.01.04	0,00	98 532,07
Royamount	17 888,73	17 573,50
DELPHI	0,00	266 247,30
Projet BISTRO	0,00	4 396,96
EDUZ-98.03	0,00	12 505,39
NOB - Phase 2	0,00	14 712,35
BI-98.01	39 313,11	302 828,04
	57 201,84	2 230 987,33
Convention ETE MED		
ETE MED	0,00	0,00
	0,00	0,00
Conventions assistance technique Tempus		
Tempus TACIS TA 2002	317 038,45	311 358,31
Tempus CARDS TA 2002	271 600,28	266 717,80
Tempus MEDA TA 2003	48 523,50	5 824,98
Tempus TA CARDS/MEDA/TACIS 2003-2004	1 217 990,54	680 000,00
Tempus TA CARDS/MEDA/TACIS 2004-2005	0,00	0,00
	1 855 152,77	1 263 901,09
Projets Tempus		
Subventions Tempus Cards/Phare	10 026 835,06	9 854 704,65
Subventions Tempus Tacis	9 547 211,09	10 804 027,04
Subventions Tempus Meda	100 927,49	80 241,77
	19 674 973,64	20 738 973,46
Total	21 587 328,25	24 233 861,88

V. Remarques sur les états financiers

au 31 décembre 2004

Principes comptables

Les principes comptables adoptés sont ceux définis par les dispositions du règlement financier de l'ETF, adopté par le conseil de direction de l'ETF, par écrit, le 7 janvier 2003, et complété par le règlement d'exécution adopté le 8 septembre 2003. L'ETF base ces règlements sur le modèle élaboré par la Commission des Communautés européennes pour les agences et tient compte des commentaires et suggestions, exception faite du principe de comptabilité d'engagement.

Conversion en euros

L'ETF tient sa comptabilité en euros.

Certaines opérations relatives au personnel sont converties à des taux particuliers, conformément aux dispositions statutaires en la matière. Les autres opérations sont converties, lors de leur exécution, aux taux de change mensuels fixés par la CE. Tous les engagements ont été effectués en euros.

1. RECETTES ET DEPENSES (RESULTATS BUDGETAIRES)

Recettes

Les recettes comprennent la subvention de la CE, d'autres contributions et des recettes diverses. La subvention de la CE et les autres contributions sont comptabilisées lorsqu'elles sont acquises.

La subvention annuelle provient des lignes B7 664 (relations extérieures) et B7 033 (élargissement) du budget général des Communautés européennes.

Les intérêts bancaires accumulés en 2004, y compris ceux qui ont été perçus en janvier 2005 pour 2004 doivent être remboursés séparément à la CE et sont enregistrés dans la rubrique «passif».

Dépenses

Au sens du calcul du solde de l'exercice, les dépenses font référence aux paiements sur crédits de l'exercice, auxquels s'ajoutent les crédits du même exercice reportés à l'exercice suivant.

Les paiements enregistrés sont ceux qui ont été autorisés par l'ordonnateur et qui ont été effectués par le comptable avant le 31 décembre 2004.

Le report des crédits est limité au seul exercice suivant, sauf en ce qui concerne les recettes affectées. Il est de droit lorsqu'il correspond à un engagement juridiquement contraignant restant à payer; il est soumis à l'autorisation préalable du conseil de direction dans tous les autres cas.

Résultats de l'exercice

Le résultat de l'exercice est égal à la différence entre:

- l'ensemble des recettes enregistrées au titre de cet exercice;
- le montant des paiements effectués sur les crédits de cet exercice, augmenté du montant des crédits du même exercice reportés à l'exercice suivant; et
- l'annulation des crédits reportés de l'exercice précédent.

Cette différence est augmentée ou diminuée:

- du solde qui résulte des gains et des pertes de change enregistrés pendant l'exercice;
- des résultats des exercices précédents remboursés à la CE.

2. Bilan

Actif immobilisé

L'actif immobilisé comprend les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles.

- Les immobilisations incorporelles représentent les droits d'occupation des locaux et les licences d'utilisation des logiciels. L'amortissement est calculé sur la base de la période de 30 ans du contrat de location faisant suite à la contribution financière allouée pour les travaux de restauration de la Villa Gualino. Les frais de location annuelle sont symboliquement de 1 euro.
- Les immobilisations corporelles représentent tous les biens meubles (matériel informatique, installations techniques et mobilier) dont le prix d'achat est supérieur à 420 euros et qui sont évalués à leur valeur d'acquisition en monnaies nationales, convertie en euros aux taux de change comptable en vigueur à la date de l'achat. À compter de l'exercice 2004, les biens sont comptabilisés dans les stocks à la date de livraison, alors qu'auparavant, ils étaient comptabilisés à la date d'approbation du paiement. L'amortissement est calculé à partir de l'exercice de mise en service de l'immobilisation, pour tout l'exercice, indépendamment du mois d'enregistrement.

Comme l'intégralité du coût est inscrite sur le compte de dépenses correspondant au cours de l'année d'acquisition, l'amortissement ne constitue qu'une correction de la valeur réelle et il n'a pas d'incidence sur le résultat de l'exercice. La valeur comptable nette de l'actif immobilisé est présentée dans les deux tableaux ci-dessous.

Immobilisations incorporelles

	Droits d'occupation des locaux	Licences d'utilisation des logiciels	Total
A. Prix d'achat:			
Exercice précédent:	5 000 000,00	145 631,20	5 145 631,20
Changements en cours d'exercice:			
• Additions		25 006,61	25 006,61
• Retraits			
• Corrections sur la valeur du solde		3 429,09	3 429,09
Fin de l'exercice:	5 000 000,00	174 066,90	5 174 066,90
B. Amortissement			
Cumulé pour les exercices précédents:	1 500 000,00	111 206,73	1 611 206,73
Changements en cours d'exercice:			
• Additions	166 666,66	28 100,05	194 766,71
• Retraits			
• Corrections sur la valeur du solde		3 429,09	3 429,09
Fin de l'exercice:	1 666 666,66	142 735,87	1 809 402,53
Valeur nette (A + B)	3 333 333,34	31 331,03	3 364 664,37

Immobilisations corporelles

	Installations, machines et mobilier	Matériel informatique	Total
A. Prix d'achat:			
Exercice précédent:	273 460,26	1 437 791,43	1 711 251,69
Changements en cours d'exercice:			
• Additions	14 277,80	28 997,60	43 275,40
• Retraits		277 576,67	277 576,67
• Corrections sur la valeur du solde	0,00	136,86	136,86
Fin de l'exercice:	287 738,06	1 189 349,22	1 477 087,28
B. Amortissement			
Cumulé pour les exercices précédents:	254 815,14	1 188 807,01	1 443 622,15
Changements en cours d'exercice:			
• Additions	7 585,53	151 822,92	159 408,45
• Retraits	0,00	277 576,67	277 576,67
• Corrections sur la valeur du solde	0,00	0,00	0,00
Fin de l'exercice:	262 400,67	1 063 053,26	1 325 453,93
Valeur nette (A + B)	25 337,39	126 295,96	151 633,35

Les taux d'amortissement annuels appliqués sont les suivants:

Logiciels et matériels informatiques	25%
Matériel de télécommunication et d'audiovisuel	25%
Imprimerie, affranchissement, sécurité, immeubles, outillage	12,5%
Mobiliers	10%
Parc de véhicules	25%

Stocks

Jusqu'en 2003, les stocks comprenaient l'ensemble du matériel de bureau et des consommables dont la valeur était établie en fonction du dernier prix connu en euros. À compter de 2004, ils comprennent également les publications. La valeur nette est nulle.

Comptes de trésorerie

Les comptes en euros nationaux sont utilisés pour toutes les transactions financières en Italie alors que, dans tous les autres cas, ce sont les comptes en euros étrangers qui sont utilisés.

Le compte en euros du ministère italien des Affaires étrangères est utilisé pour des projets spéciaux qui font l'objet d'une gestion distincte du budget principal de subventions annuelles, comme le décrit le chapitre «Exécution du budget – Titre 4» (voir également la rubrique sur les «Recettes affectées»)

Recettes affectées

Les recettes affectées regroupent les sommes versées par des organismes nationaux et internationaux ainsi que des gouvernements pour la mise en œuvre de projets spécifiques. Les coûts de ces activités sont enregistrés dans le budget à la rubrique «Dépenses affectées» et sont déclarés sous le titre 4.

Capitaux propres

Les capitaux propres sont la contrepartie de la valeur comptable nette de l'actif immobilisé et des stocks.

Solde de l'exercice

Le solde de l'exercice englobe les soldes en suspens reportés de l'exercice (des exercices) précédent(s) et celui de l'exercice.

Analyse consolidée des flux de trésorerie

L'analyse consolidée des flux de trésorerie inclut les fonds gérés par l'ETF en vertu de conventions passées avec la Commission, y compris l'assistance technique et les projets du programme Tempus.

3. EXECUTION DU BUDGET ET GESTION FINANCIERE

Cette section regroupe toutes les informations importantes relatives à l'exécution du budget. Il y a lieu de noter que le terme «dépenses» recouvre les crédits d'engagements utilisés. Les crédits d'engagement utilisés sont des engagements payés en 2004 et des engagements (en partie) reportés sur 2005.

Le chapitre VI «Utilisation des crédits» fournit des informations détaillées sur l'exécution du budget.

TITRE 1 «DEPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIEES A L'ETF»

CHAPITRE 11 «Personnel en activité»

Budget 2004	Budget 2004 (après virements)	Dépenses 2004	Pourcentage (Dépenses / budget après virements)
10 413 973	10 331 959	10 152 923	98,27%

Les crédits nécessaires ont dû être réévalués pendant l'exercice, principalement pour les raisons suivantes:

- Conformément aux «Perspectives à moyen terme relatives aux ressources en personnel pour la période 2004-2006», adoptées par le conseil de direction le 3 novembre 2003 (ETF-GB-03-028), la dotation du titre 1 du budget a été calculée sur la base de 104 postes d'agents temporaires pour l'exercice 2004. Pour 2004, le tableau des effectifs comprenait également 104 postes, tous temporaires. En réalité, l'équivalent temps plein des agents temporaires rémunérés s'est élevé à 96,38.
- Une réaffectation des ressources budgétaires entre l'article 110 (Agents occupant un emploi au tableau des effectifs) et l'article 111 (Autres agents) a également eu lieu afin de recourir aux services d'agents auxiliaires pour remédier à la vacance de postes d'agents temporaires, au retard enregistré par le recrutement et à une éventuelle surcharge de travail. Au total (articles 110 et 111), l'équivalent de 106,18 postes à temps plein ont été occupés et rémunérés. En outre, en équivalent temps plein, 8,71 agents locaux ont été occupés et rémunérés.
- Une réaffectation supplémentaire des ressources budgétaires entre l'article 110 (Agents occupant un emploi au tableau des effectifs) et l'article 117 (Services supplémentaires) a permis d'augmenter les possibilités offertes par l'ETF aux jeunes diplômés des pays partenaires de faire un stage à l'ETF (de 2 équivalents temps plein à 4,17). Les absences d'agents locaux et les besoins à court terme de soutien administratif supplémentaire ont été couverts par 4,16 équivalents temps plein de postes intérimaires.
- Une réaffectation supplémentaire des ressources budgétaires entre l'article 110 (Agents occupant un emploi au tableau des effectifs) et l'article 118 (Frais de recrutement et de transformation) a permis de financer le lancement de 15 procédures de recrutement d'agents temporaires en 2004 (au total 128 candidats ont été invités à passer une entrevue) et de 5 procédures de recrutement d'agents auxiliaires (24 candidats au total ont été invités à passer une entrevue).

CHAPITRE 13 «MISSIONS ET DEPLACEMENTS»

Budget 2004	Budget 2004 (après virements)	Dépenses 2004	Pourcentage (Dépenses / budget après virements)
710 000	720 000	688 000	95,56%

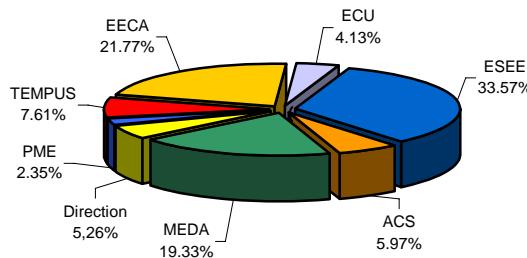
655 missions au total ont été menées à bien. Le coût total par mission a été de 1 050 euros.

L'estimation initiale pour le chapitre 13 «Missions et déplacements» était de 710 000 euros. Une réaffectation totale de 10 000 euros des postes 1100 (Traitements de base) et 1102 (Indemnité de transfert et d'expatriation) au poste 1300 (Missions) a été nécessaire pour financer une augmentation limitée du nombre de missions par rapport au plan initial, ainsi qu'une augmentation du coût moyen d'une mission. Par ailleurs, la somme de 40 000 euros a été affectée aux frais de voyage et de séjour afférents à la participation du personnel de l'ETF aux missions de formation.

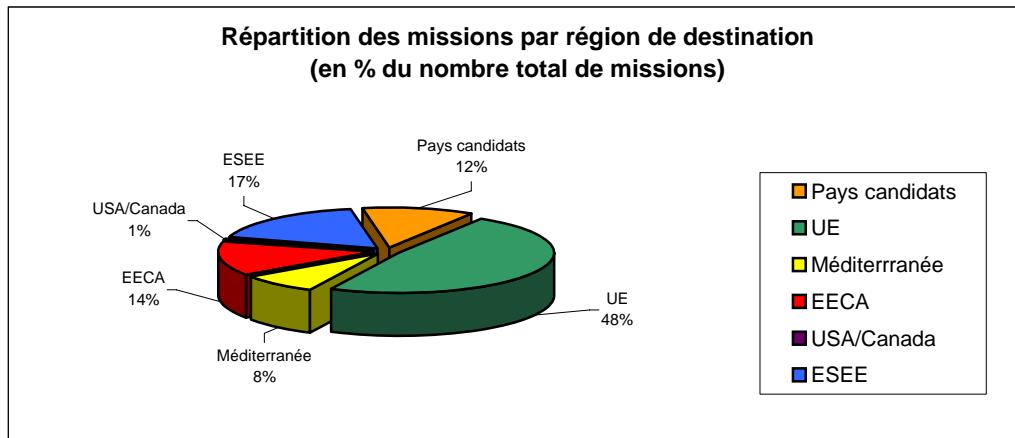
La répartition des frais de missions par département pour 2004 est la suivante:

DÉPARTEMENT/UNITÉ	EURO	TOTAL
Administration et services centraux	41 100,00	5,97%
MEDA	133 000,00	19,33%
Direction	36 200,00	5,26%
Unité «Planification, contrôle et évaluation»	16 200,00	2,36%
TEMPUS	52 350,00	7,61%
EECA	149 800,00	21,77%
ECU	28 400,00	4,13%
ESEE	230 950,00	33,57%
TOTAL frais de missions et de déplacements	688 000,00	100,00%

**Répartition des frais de missions entre les départements
(en % de la valeur totale des missions)**



Pour 2004, la répartition des missions par région de destination est la suivante:

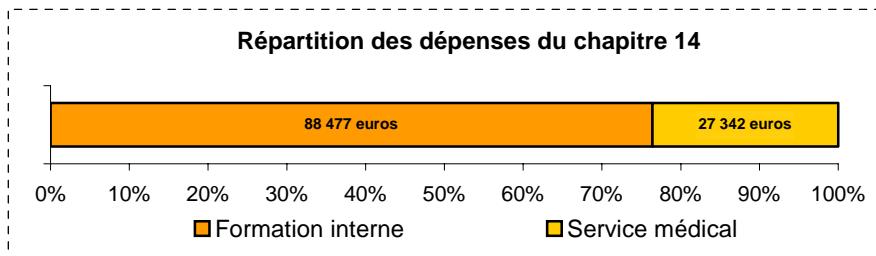


Des missions importantes portant sur les réformes de l'administration ont eu lieu dans l'UE. Des réunions ont été organisées pour discuter du règlement d'exécution du nouveau statut du personnel entré en vigueur le 1^{er} mai 2004. Ce document en cours de préparation sera adopté par l'ETF en accord avec la DG Personnel et administration.

CHAPITRE 14 «INFRASTRUCTURE A CARACTÈRE SOCIO-MEDICAL»

Budget 2004 (avant virements)	Budget 2004 (après virements)	Dépenses 2004	Pourcentage (Dépenses/ budget après virements)
130 000	131 014	115 820	88,40%

Ce chapitre couvre diverses dépenses telles que celles qui sont consacrées au service médical et à la formation interne du personnel de l'ETF.



Les coûts afférents au service médical (poste 1430) couvrent essentiellement les frais de consultation du médecin de l'ETF. Les autres coûts associés à ce poste sont ceux du bilan annuel de santé, des vaccinations contre la grippe, du bilan de santé des nouveaux agents, des médicaments pour la pharmacie et de certaines fournitures de premiers secours.

Les dépenses relatives aux activités de formation (poste 1440) reflètent la décision politique assumée par la direction de l'ETF d'augmenter les investissements en matière d'amélioration des compétences du personnel de l'ETF afin que celle-ci soit plus à même de remplir son rôle de centre d'expertise.

Le nombre total de jours de formation suivis par le personnel de l'ETF s'élève à 554, ce qui correspond à une moyenne de 5,5 jours par personne (formation linguistique incluse).

Le coût moyen d'un jour de formation a été de 160 euros.

En 2004, en suivant des recommandations incluses dans l'évaluation externe de l'ETF, le programme d'amélioration des méthodes de gestion intitulé «Putting HR Management Theory into Practice» [Mise en pratique de la théorie de la gestion des ressources humaines] a été poursuivi en faveur des cadres de l'ETF et a été élargi au personnel non cadre. Cette formation visait à promouvoir l'esprit d'équipe et prévoyait, le cas échéant, un accompagnement personnel pour les responsables de l'ETF.

La formation aux compétences générales a surtout concerné l'informatique, les communications, les procédures et outils administratifs, et les langues.

CHAPITRE 15 «ÉCHANGE DE FONCTIONNAIRES ET EXPERTS»

Budget 2004 (avant virements)	Budget 2004 (après virements)	Dépenses 2004	Pourcentage (Dépenses / budget après virements)
375 000	295 000	272 600	92,41%

Ce crédit est destiné à couvrir les coûts des fonctionnaires nationaux et internationaux ainsi que des employés du secteur privé affectés temporairement dans les services de l'ETF.

Ces coûts comprennent les indemnités journalières, le remboursement partiel des coûts salariaux aux ministères ou organismes de tutelle et les frais de déplacement.

Ce type d'échange est particulièrement important dans la mesure où il permet à l'ETF de tirer parti de l'expertise acquise par les autorités nationales dans ses domaines d'activité et où il favorise la création de réseaux et les échanges réciproques avec les parties prenantes et les bénéficiaires des activités, offrant au personnel des organisations concernées la possibilité de se perfectionner et d'accroître leur expertise.

Au total, l'ETF a accueilli 9 experts nationaux (END) pendant l'exercice 2004. Ils ont collaboré avec les départements géographiques de l'ETF pour soutenir le développement de l'expertise interne autour de priorités thématiques conformes à l'évolution des intérêts de la politique étrangère de l'UE et aux besoins des pays partenaires de l'ETF.

Un équivalent temps plein de 5,5 experts nationaux détachés a été atteint au lieu des 7 initialement prévus. Au cours de cet exercice, une nouvelle politique a été examinée et adoptée en ce qui concerne le recours aux experts nationaux détachés. Elle vise à permettre le détachement d'un plus grand nombre d'experts qualifiés provenant des pays partenaires en réduisant de 3-4 ans à 1-2 ans la durée moyenne des séjours. L'adoption de cette nouvelle politique a provisoirement retardé l'application du plan de recrutement initial des experts nationaux détachés pour 2004.

CHAPITRE 17 «FRAIS DE RECEPTION ET DE REPRESENTATION»

Budget 2004 (avant virements)	Budget 2004 (après virements)	Dépenses 2004	Pourcentage (Dépenses / budget après virements)
15 000	16 000	15 393	96,21%

Ce poste couvre les dépenses de représentation (déjeuners, dîners, etc.) aux hôtes conviés par l'ETF dans le cadre de réunions.

Le montant prévu pour 2004 a été augmenté par rapport à la somme affectée en 2003 aux frais de réception et de représentation. Cette augmentation est liée à la hausse des demandes introduites par tous les services de la Fondation désireux d'offrir l'hospitalité à des invités. Cette évolution est conforme à la nouvelle stratégie de communication externe de l'ETF.

TITRE 2 « IMMEUBLE, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT»

CHAPITRE 20 «INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES»

Budget 2004	Budget 2004 (après virements)	Dépenses 2004	Pourcentage (Dépenses/ budget après virements)
476 762	649 036	647 650	99,79%

Ce chapitre couvre les dépenses de fonctionnement telles que l'eau, le gaz, l'électricité, le nettoyage et l'entretien, les locations, les assurances, l'ameublement des locaux, la sécurité et la surveillance, et d'autres dépenses liées aux immeubles.

Le budget approuvé a été augmenté en novembre 2004.

Les activités spécifiques suivantes ont été menées en plus de l'entretien général permanent et des services:

- réorganisation interne, y compris la rénovation et le renouvellement de la décoration;
- renforcement des services de sécurité du site durant les manifestations marquant le dixième anniversaire de la Fondation et pendant la réorganisation interne;
- fourniture de services de nettoyage supplémentaires durant la réorganisation interne.

CHAPITRE 21 «TRAITEMENT DE DONNEES»

Budget 2004	Budget 2004 (après virements)	Dépenses 2004	Pourcentage (Dépenses/ budget après virements)
410 000	271 003	270 915	99,97%

Le chapitre 21 concerne toutes les dépenses liées au traitement de données, y compris les applications logicielles standard, le développement de systèmes logiciels, les frais de licence, d'entretien et de soutien matériel et logiciel, ainsi que d'autres frais d'abonnement aux logiciels.

Le lancement d'un appel d'offres important relatif à du matériel informatique a été reporté jusqu'en janvier 2005. Un transfert en faveur du chapitre 20 a donc été effectué en novembre 2004 pour soutenir la réorganisation interne.

En 2004, l'une des principales activités a été la poursuite du développement et de la maintenance logiciels des systèmes de gestion et d'exploitation (frais de consultants).

Les autres principaux domaines d'activités ont été les suivants:

- système d'accès en ligne pour les membres du conseil de direction; registre public de documents (PDR2), programme de travail en ligne, interface web avec fiches électroniques (PMEU/ECU);
- base de connaissances génériques, publications et matériel promotionnel (PPM), inventaire: logiciels et codes barres (ACS);
- amélioration des capacités de réponse aux demandes de la Commission (PMEU);
- Oscar Lite et plafonnement des contrats (approvisionnements);
- recrutement en ligne, détermination de droits (PEU);
- site web du projet MEDA-ETE «Éducation et formation pour l'emploi» (MED);
- publications électroniques sur le site web (ECU).

CHAPITRE 22 «BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES»

Budget 2004	Budget 2004 (après virements)	Dépenses 2004	Pourcentage (Dépenses/ budget après virements)
70 425	63 383	62 635	98,82%

Ce crédit est destiné à couvrir les frais liés aux installations techniques, au mobilier, au transport et à la bibliothèque de l'ETF. Un fort pourcentage du budget a été affecté à la location et à l'entretien de photocopieurs, de même qu'à l'acquisition de certaines installations techniques, à savoir des tableaux blancs interactifs «SMART Boards».

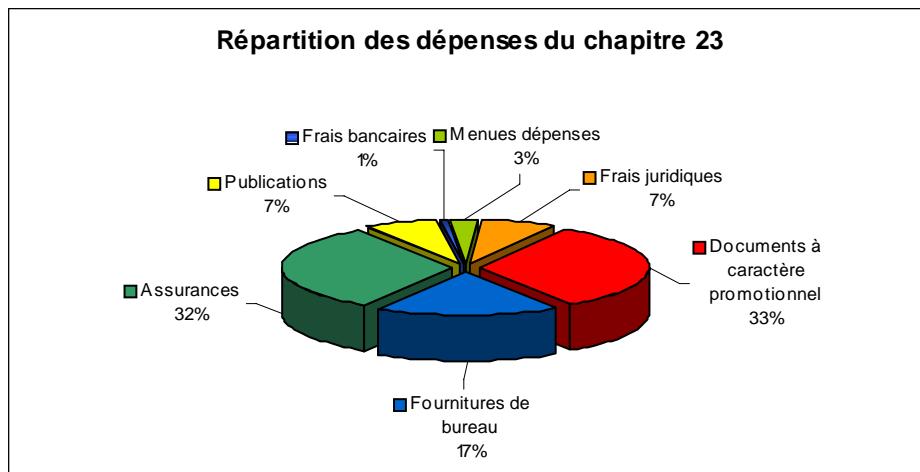
Les fonds restants ont servi à de petits achats de matériel de bureau et de meubles et à assurer le fourgon de l'ETF.

Les dépenses ont été conformes aux estimations.

CHAPITRE 23 «Dépenses de fonctionnement administratif courant»

Budget 2004	Budget 2004 (après virements)	Dépenses 2004	Pourcentage (Dépenses/ Budget après virements)
88 840	119 740	116 816	97,56%

Ce crédit est destiné à couvrir les frais liés principalement au matériel promotionnel, notamment les fournitures de bureau et la papeterie, aux charges financières, à d'autres frais de fonctionnement (notamment l'assurance responsabilité civile, l'assurance vol, l'assurance du matériel et du câblage informatiques, l'assurance des coffres et de leur contenu) et aux publications (principalement au Journal officiel).



CHAPITRE 24 «AFFRANCHISSEMENT ET TELECOMMUNICATIONS»

Budget 2004	Budget 2004 (après virements)	Dépenses 2004	Pourcentage (Dépenses/ budget après virements)
219 000	200 366	200 365	100%

Ce crédit est destiné à couvrir les frais liés aux envois par courrier et aux télécommunications (frais téléphoniques et d'internet).

Dans l'ensemble, les dépenses afférentes à ce chapitre ont été légèrement inférieures aux prévisions.

CHAPITRE 25 «FRAIS DE REUNIONS ET DE CONVOCATIONS»

Budget 2004	Budget 2004 (après virements)	Dépenses 2004	Pourcentage (Dépenses/ budget après virements)
125 000	166 500	161 544	97,02%

Les fonds affectés à ce chapitre sont principalement destinés à couvrir les dépenses afférentes aux trois réunions statutaires du conseil de direction qui se sont déroulées en mars, en juin et en novembre 2004, ainsi qu'aux réunions ordinaires de tout le personnel qui ont eu lieu pendant l'exercice 2004 dans les locaux de l'ETF.

Les dépenses ont été supérieures aux prévisions en raison de la réunion supplémentaire du conseil de direction qui a été organisée pour sélectionner le nouveau directeur.

TITRE 3 «DÉPENSES RÉSULTANT DE L'EXERCICE DE MISSIONS SPÉCIFIQUES»

Le titre 3 se compose des chapitres 30 et 31.

CHAPITRE 30 «DÉPENSES OPERATIONNELLES»

Budget 2004 (avant virements)	Budget 2004 (après virements)	Dépenses 2004	Pourcentage (Dépenses / budget après virements)
948 000	1 095 351	1 094 120	99,88%

Le chapitre 30 couvre la documentation, les publications à caractère général, les travaux de traduction et les réunions du collège consultatif.

Poste 3000 «Documentation»

Budget 2004	Budget 2004 (après virements)	Dépenses 2004	Pourcentage (Dépenses/ budget après virements)
60 000	40 000	39 769	99,42%

Ce crédit couvre la création et l'entretien d'un centre de documentation, les abonnements aux journaux et périodiques spécialisés et l'achat de livres et de médias électroniques.

N'étant pas économique à l'usage, l'abonnement à «EIU viewswire», une source d'information électronique, a été interrompu. Un transfert négatif de 20 000 euros a été effectué dans la mesure où aucune autre solution n'est pratiquement envisageable dans l'immédiat. Le reste du budget a été dépensé conformément aux prévisions.

Poste 3010 «Publications générales»

Budget 2004	Budget 2004 (après virements)	Dépenses 2004	Pourcentage (Dépenses/ budget après virements)
338 000	601 732	600 811	99,85%

Ce crédit est engagé pour financer toutes les dépenses associées aux publications générales de la Fondation et à la promotion de ses travaux.

Ce crédit est destiné à couvrir les frais associés à la rédaction, la mise en forme, l'impression et la distribution de publications à caractère général, notamment la lettre d'information, le magazine, le document des faits marquants, etc. Il couvre également les coûts liés à la mise à jour du site web, l'organisation d'événements touchant à la communication (tels que les réunions du comité de rédaction, la manifestation du 9 mai célébrant l'anniversaire de la déclaration de Schuman, le dixième anniversaire de l'ETF) et la réalisation de produits multimédias, comme le film institutionnel de l'ETF.

Le crédit a été modifié par un transfert de fonds disponibles effectué par des départements opérationnels pour couvrir les activités supplémentaires destinées à marquer le dixième anniversaire de l'ETF et le développement de nouveaux documents d'exposition et de promotion de l'ETF, notamment le panneau publicitaire à l'aéroport de Turin.

Poste 3040 «Frais de traduction»

Budget 2004	Budget 2004 (après virements)	Dépenses 2004	Pourcentage (Dépenses / budget après virements)
350 000	235 938	235 860	99,97%

Le budget a servi à couvrir les frais de traduction pendant l'exercice 2004. Le crédit a été réduit car le volume de traduction en 2004 était moins important que prévu.

La tendance consistant à faire produire à l'extérieur des publications dans différentes langues cibles s'est poursuivie, ce qui a contribué à réduire le nombre de publications devant être traduites.

Postes 3050 «Réunions du collège consultatif et coûts afférents»

Budget 2004	Budget 2004 (après virement)	Dépenses 2004	Pourcentage (Dépenses/ budget après virements)
195 000	212 200	212 200	100%

Le collège consultatif est un organe statutaire composé de plus de 120 experts en matière de formation professionnelle, qui soutient le conseil de direction de la Fondation.

La fonction principale du collège consultatif est de donner un avis au conseil de direction sur le projet de programme de travail de l'ETF pour l'exercice suivant. Il sert également de réseau d'échange permettant le partage de bonnes pratiques en matière de politique et de réforme de la formation professionnelle avec les pays en transition.

Conformément aux modifications apportées à ses procédures, le collège consultatif a produit en 2004 une liste d'analyses de l'état d'avancement de la réforme de l'enseignement et de la formation professionnels dans toutes les régions, qui a été présentée à la réunion du conseil de direction du mois de novembre.

Les membres du collège consultatif sont issus des États membres, des pays partenaires, des partenaires sociaux et d'organisations internationales, ainsi que de la Commission. Ils sont affectés à trois groupes régionaux qui représentent les pays candidats et l'Europe du Sud-Est, l'Europe orientale et l'Asie centrale, et les pays partenaires méditerranéens.

En 2004, deux réunions régionales ont été organisées: la première s'est tenue les 21 et 22 juin à Durrës en Albanie pour l'Europe du Sud-Est et la seconde à Turin les 29 et 30 novembre pour l'Europe orientale et la région méditerranéenne.

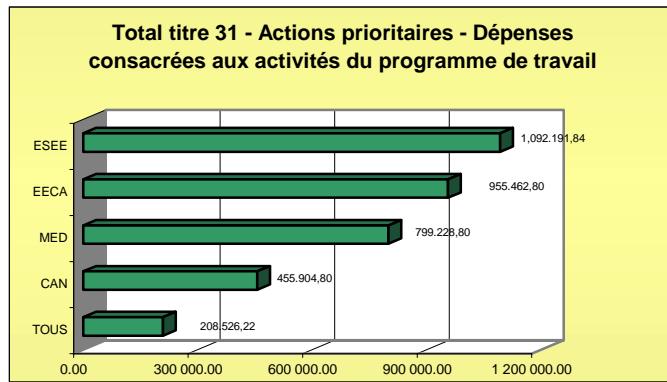
CHAPITRE 31 «ACTIONS PRIORITAIRES – ACTIVITES DU PROGRAMME DE TRAVAIL»

Budget 2004	Budget 2004 (après virements)	Dépenses 2004	Pourcentage (Dépenses/ budget après virements)
3 618 000	3 540 649	3 522 836	99,50%

Le chapitre 31 comprend les trois principaux postes du budget opérationnel: 3100 (Soutien à la Commission et diffusion des politiques de l'UE), 3110 (Collecte et analyse des informations et données), et 3120 (Activités de développement). Le chapitre 31 comprend également le poste 313 qui couvre les frais divers relatifs aux activités du programme de travail, par exemple les frais d'assurance (3130) et les frais de représentation (poste 3131).

Ce chapitre couvre les activités opérationnelles de l'ETF effectuées dans le cadre de la subvention annuelle de la CE. Ces activités sont évoquées dans le programme de travail 2004 approuvé par le conseil de direction en 2003.

Les dépenses totales sont divisées entre les départements comme indiqué dans le tableau ci-dessous:

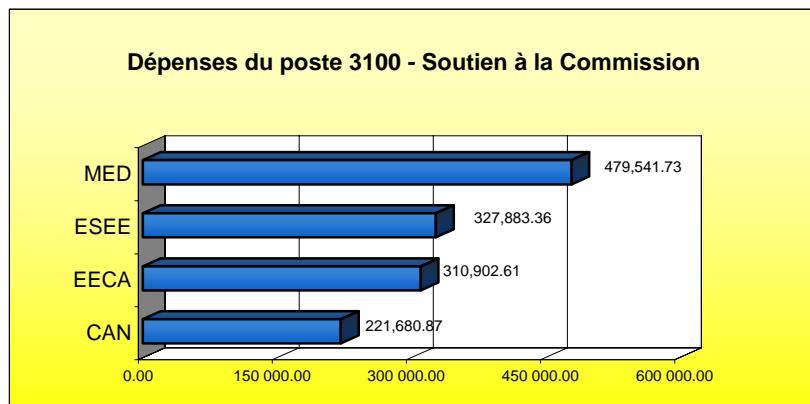


Les activités proposées dans le programme de travail 2004 sont subdivisées en catégories, comme indiqué ci-après:

Poste 3100 «Soutien à la Commission»

Budget 2004	Budget 2004 (après virement)	Dépenses 2004	Pourcentage (Dépenses/ budget après virements)
1 458 000	1 340 743	1 329 618	99,17%

Au cours de l'exercice 2004, l'ETF a enregistré une baisse du nombre de demandes de soutien et d'assistance dans le cadre des programmes de la CE. Un transfert a été effectué en faveur des activités de développement.



Les activités suivantes répondent aux besoins de la Commission qui consistent à rationaliser la prise de décision, à améliorer l'élaboration des projets et à mettre en œuvre des programmes de façon plus opportune.

Région méditerranéenne

En 2004, une part importante des ressources a été consacrée au soutien des services de la Commission européenne durant la phase de conception et/ou de démarrage des projets MEDA. Les principales réalisations sont les suivantes:

- Soutien à l'identification d'un programme MEDA de soutien à la politique sectorielle de l'enseignement et de la formation professionnels en Tunisie: une mission a été réalisée en juillet et un rapport a été achevé et soumis à la Commission et aux autorités tunisiennes en septembre.
- Soutien à l'identification d'un programme MEDA d'enseignement et de formation professionnels au Liban (demande supplémentaire non prévue dans le programme de travail et pour laquelle les activités se poursuivront en 2005). Atelier de pré-identification, missions d'identification et préparation d'un rapport entrepris en octobre/novembre 2004.
- Soutien à la conclusion de l'accord de financement et à la phase de démarrage du programme MEDA de modernisation de l'enseignement et de la formation professionnels en Syrie ; l'ETF a notamment apporté son soutien à la délégation CE pour le lancement du projet (définition des termes de référence pour l'assistance technique et les équipements).
- Soutien aux phases de conception et de démarrage d'un projet MEDA destiné aux réfugiés palestiniens au Liban (phases d'identification, de faisabilité et de financement, termes de référence, et dossier d'appel d'offres finalisé).
- Un des événements clés de 2004 a été la signature d'un contrat entre la Commission européenne (EuropeAid) et l'ETF relatif à la gestion du projet régional MEDA «Education et formation pour l'emploi » (Education and Training for Employment - ETE). Peu de temps après la signature du contrat en novembre 2004, le lancement du projet a donné lieu à une manifestation très réussie, organisée à Turin le 29 novembre, à laquelle ont participé des décideurs politiques, des experts et les parties prenantes concernées de la région.

Parallèlement à ces mesures, l'ETF a apporté son concours à la Commission européenne en fournissant des analyses spécifiques et un soutien aux pays partenaires en vue de mieux préparer l'élaboration et la mise en œuvre de vastes réformes de l'enseignement et de la formation professionnels. Les principales réalisations dans ce domaine sont les suivantes:

- Le projet de soutien aux parties prenantes syriennes pour la mise en œuvre d'un programme pilote d'apprentissage a été achevé avec succès en décembre 2004 et sera intégré au programme MEDA susmentionné.
- Au nom de la Commission européenne et en étroite collaboration avec la Banque mondiale, le gouvernement du Yémen a reçu un soutien pour la conception d'une stratégie de réforme de l'enseignement et de la formation professionnels dans ce pays. Ce travail a fait suite à la préparation et à la publication d'un rapport national conjoint. Durant l'été, le gouvernement yéménite a approuvé la stratégie assortie d'un plan d'action concernant sa mise en œuvre.
- Une étude comparative régionale sur les meilleures pratiques par l'analyse du potentiel de la formation professionnelle en tant que politique active sur le marché du travail a été convenue en accord avec la Commission et lancée en 2004 parallèlement à la préparation de cinq rapports nationaux.
- Finalisation du rapport sectoriel sur les politiques relatives au marché du travail en Égypte, qui a été soumis à la Commission européenne en septembre 2004 et dont la publication est en cours de préparation.
- Publication et large diffusion du rapport sur l'e-apprentissage en Israël, qui a été préparé dans le cadre du soutien à la mise en œuvre de l'accord d'association UE/Israël.

Dans le cadre du dialogue euro-méditerranéen et des efforts visant à diffuser les politiques de l'Union européenne, il convient de mentionner les activités suivantes:

- Contributions aux documents pertinents au regard de la politique de voisinage (rapports nationaux et plans d'action) et formulation de commentaires à leur sujet.
- Soutien à la DG Éducation et culture dans le cadre de la diffusion des politiques de l'UE dans les pays méditerranéens (valorisation du programme Leonardo), au travers de la participation régulière à des réunions de suivi des groupes thématiques d'experts. Cette activité s'est conclue par la participation d'experts de la région méditerranéenne à la conférence qui s'est tenue à Maastricht en décembre 2004.

Élargissement et Europe du Sud-Est

L'ETF a apporté sa contribution à la DG Relations extérieures (RELEX) concernant les programmes indicatifs pluriannuels 2005-2006 et les partenariats européens et est également intervenue dans la définition des termes de références des projets CARDS sur l'enseignement et la formation professionnels et le marché du travail dans tous les pays de la région. L'ETF a également participé activement au suivi du contenu des projets CARDS en Bosnie-Herzégovine (BiH), en Croatie, dans l'ARYM et en Serbie. Une réunion avec les responsables des ressources humaines de la Commission européenne et de ses services (AER et délégations CE) a été organisée à Turin en décembre 2004.

En coopération avec la DG Entreprise, des réunions ont été organisées à Tirana et à Podgorica avec les coordinateurs nationaux sur la charte pour le développement des PME dans les Balkans occidentaux. L'ETF soutient le rapport annuel relatif à la charte et a présenté un processus de contrôle plus étroit des activités associées aux piliers un et quatre de la charte, qui concerne directement la formation et le développement des compétences. L'ETF a également examiné le questionnaire relatif à la candidature d'adhésion de l'ARYM et a présenté au Parlement européen le développement des ressources humaines dans les Balkans occidentaux.

Conférence sur les résultats des examens par les pairs de la mise en œuvre de la politique d'enseignement et de formation professionnels (projet D28): l'évaluation de la première série d'examens par les pairs réalisée en 2002 et en 2003 a débuté. Les résultats de l'examen seront transmis à la région à l'occasion d'une conférence organisée en février 2005 à Zagreb.

Europe orientale et Asie centrale

Dans le prolongement de mesures de soutien et de coopération entamées en 2003, l'ETF a fréquemment partagé son expertise à divers stades de la préparation des projets: missions d'enquête, identification de projets, études préalables et définition des termes de référence, par exemple. De plus, nous avons dispensé des conseils ciblés aux décideurs nationaux en vue de soutenir les programmes communautaires et de diffuser les politiques de l'UE. Les actions les plus significatives ont notamment été les suivantes:

- Kazakhstan: l'ETF a réalisé une analyse à moyen terme du projet Tacis sur l'enseignement et la formation professionnels et le développement des PME au Kazakhstan. Nous avons également fourni des conseils politiques ciblés à l'occasion d'un séminaire national sur les normes.
- Kirghizistan: l'ETF a élaboré un projet de termes de références pour un projet Tacis relatif au développement d'une politique de l'emploi. Nous avons continué à fournir des conseils politiques au ministère du travail et de la protection sociale par le renforcement des capacités des autorités centrales et régionales dans la perspective du développement d'un programme stratégique et d'un plan d'action relatifs à la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement et de la formation professionnels. Dans le cadre du renforcement des capacités, une visite d'étude en Lituanie a été organisée pour 11 experts nationaux clés du Kirghizistan impliqués dans la réforme de l'enseignement.
- Moldavie: en collaboration avec le ministère du travail et l'agence nationale pour l'emploi moldaves, l'ETF a dispensé une formation sur mesure au personnel des services de l'emploi locaux qui s'est traduite par un renforcement des capacités en termes de planification et de qualité des services fournis aux demandeurs d'emploi et aux employeurs grâce à l'introduction de nouvelles approches de services «orientés clients».
- Fédération de Russie: en étroite concertation avec des experts nationaux clés, l'ETF a défini les termes de référence d'un projet relatif aux «eSkills for SMEs» [compétences électroniques pour les PME]. Nous avons également élaboré les termes de référence du programme intitulé «Management Training Programme (MTP) IV» (programme de formation pour managers – MTP), tout en continuant à assurer le suivi du contenu des

projets MTP III et Delphi. Nous avons répondu à une demande émanant du ministère de l'éducation concernant la fourniture d'expertise sur la décentralisation de la gestion de l'enseignement et de la formation professionnels, en facilitant l'introduction d'évaluations régionales et de plans d'action consécutifs pour la mise en œuvre de l'initiative de décentralisation dans plusieurs régions pilotes. Les discussions avec la Banque mondiale et le gouvernement finlandais ont abouti à un accord visant à associer les activités de l'ETF à celles financées par le prêt de la Banque mondiale dans les régions pilotes et à un financement supplémentaire de 300 000 euros du gouvernement finlandais destiné à la restructuration des établissements scolaires. Nous avons également mis en place, en collaboration avec le ministère de l'éducation, un atelier de sensibilisation de haut niveau sur les cadres nationaux de qualifications.

- Tajikistan: l'ETF a aidé le ministère du travail et de la protection sociale à développer un nouveau concept d'enseignement et de formation professionnels et a fourni une assistance technique avant le lancement du projet Tacis de réforme de l'enseignement et de la formation professionnels. En parallèle, l'ETF a soutenu le ministère dans le cadre de la création d'une fondation de soutien à l'enseignement et à la formation professionnels pour coordonner les initiatives de réforme et les projets de donateurs à venir. L'ETF a également aidé la délégation de l'Almaty à finaliser la description du projet et les termes de références pour un projet sur l'amélioration des conditions de vie dans la région de Khatlon.
- Ukraine: Dans le droit fil des recommandations de l'étude approfondie rédigée en 2003, et avec la contribution d'un groupe important d'experts nationaux et de représentants des ministères compétents, l'ETF a fourni à la délégation CE les termes de référence des projets Tacis sur la formation en entreprise et la décentralisation de la gestion de l'enseignement et de la formation professionnels. Lors de l'élaboration des termes de référence concernant la décentralisation de la gestion de l'enseignement et de la formation professionnels et en lien direct avec cette activité, nous avons mis en œuvre des actions ciblées de renforcement des capacités destinées aux décideurs, comprenant une analyse du système de financement actuel de l'enseignement et de la formation professionnels suivie d'un atelier à l'intention des experts nationaux clés, dont le groupe de travail du ministère de l'éducation qui participe à la redéfinition du système de financement.
- L'ETF a rédigé une fiche de projet sur le développement des ressources humaines et la promotion de l'emploi. En Roumanie, l'ETF a participé à l'évaluation des appels d'offres du projet d'enseignement et de formation professionnels et soutenu le projet de jumelage dans le domaine de la formation professionnelle continue. L'ETF soutiendra également l'évaluation du projet Phare 2001 pour l'enseignement et la formation techniques/professionnels. En Turquie, l'ETF a participé aux réunions mensuelles de gestion concernant les quatre programmes de l'UE ainsi qu'à une réunion régionale du collège consultatif qui s'est tenue à Izmir.
- L'ETF a continué à contribuer au processus de suivi du document commun d'évaluation à la demande de la DG Emploi et a également participé aux séminaires de suivi sur ce document organisés à Sofia et Bucarest en mai 2004. La monographie roumaine sur l'enseignement et la formation professionnels et les services de l'emploi a été finalisée en février. L'ETF a également contribué à une conférence sur l'emploi organisée à Ankara au mois de mars, à laquelle la DG Emploi a participé.
- L'ETF a continué à s'investir dans les groupes de travail consacrés au processus de Copenhague. En tant que membre du comité directeur de l'étude de Maastricht, l'ETF a formulé des commentaires sur les projets globaux de rapport présenté à la DG Formation professionnelle et à la conférence de Maastricht. Elle a produit des rapports nationaux concernant la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie qui ont été intégrés à l'étude. L'ETF a en outre contribué à l'élaboration du communiqué de Maastricht et participé activement à la conférence de Maastricht.
- Les rapports d'examen par les pairs ont été achevés en Bulgarie, en Roumanie (sur la formation professionnelle continue) et en Turquie (sur le rôle des partenaires sociaux dans les politiques relatives à l'enseignement et à la formation professionnels et à

l'emploi); les parties prenantes nationales ont été consultées et des séminaires de diffusion ont été organisés.

- La plupart des activités de projet de 2004 ont été achevées. Le développement d'une stratégie régionale de développement des ressources humaines dans la région de Konya, qui a fait l'objet d'enquêtes de compétences, a été soutenu en Turquie. En Roumanie, des comités sectoriels ont été créés afin de travailler sur le développement des qualifications et un séminaire de formation sur l'évaluation de l'impact des bourses «pré-FSE» a été organisé en décembre 2004. En Bulgarie, l'ETF a organisé deux séminaires régionaux sur la formation professionnelle continue.

Poste 3110 «Collecte et analyse de l'information grâce au réseau des observatoires nationaux»

Budget 2004	Budget 2004 (après virements)	Dépenses 2004	Pourcentage (Dépenses/ budget après virements)
1 200 000	1 109 066	1 105 807	99,71%

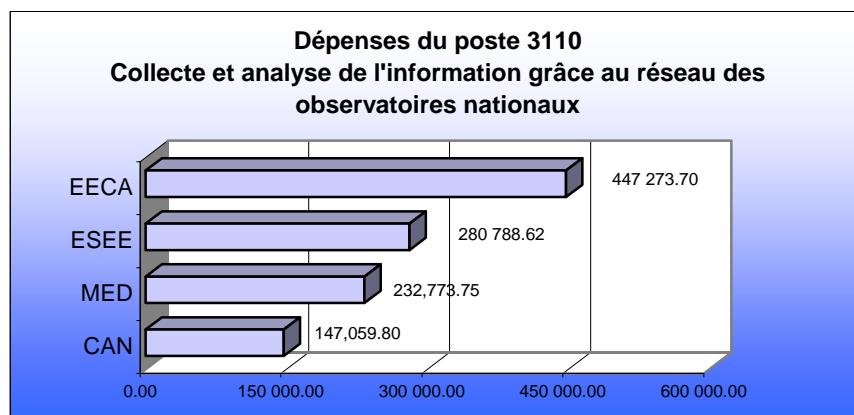
Ce crédit est destiné à couvrir les frais liés à la fourniture et à l'analyse des informations et des données, en soutien de la Commission et des pays partenaires.

L'ETF soutient le développement d'un système international d'analyse et d'informations structurées et standard sur la formation professionnelle et la formation liée au marché du travail dans les pays partenaires.

Elle utilise également le réseau des observatoires pour diffuser auprès de ses pays partenaires des informations structurées et les résultats d'une analyse sur les approches et les meilleures pratiques de l'UE et des États membres dans le domaine de la formation professionnelle.

Le soutien financier accordé par l'ETF est de plus en plus dépendant des projets, comme le montrent les études, les bilans et les analyses effectués dans le cadre des projets évoqués dans le programme de travail 2004. Le financement de l'infrastructure des observatoires nationaux couvrira le soutien opérationnel aux observatoires dans les pays adhérents et les pays candidats, les Balkans occidentaux, en Europe orientale et en Asie centrale, ainsi qu'aux dispositions institutionnelles alternatives utilisées dans la région MED.

Il couvrira également les publications de l'ETF, les rapports, les indicateurs clés et les analyses, les réunions et la formation des membres des observatoires nationaux, le soutien TI, le développement de bases de données et l'évaluation externe.



Europe orientale et Asie centrale

Les études approfondies réalisées en Ukraine et en Moldavie ont été diffusées par l'intermédiaire des observatoires nationaux et dans le cadre de deux événements majeurs. En Ukraine, l'étude a été présentée à un groupe important d'experts nationaux invités à participer à une discussion sur les priorités futures des projets Tacis dans des domaines, tandis qu'en Moldavie, elle a été présentée par l'ETF lors d'une manifestation internationale sur la réforme de l'enseignement à laquelle ont participé des donateurs.

En ce qui concerne les études approfondies réalisées en 2004, une étude préliminaire approfondie sur les diplômés de l'enseignement et de la formation professionnels en Azerbaïdjan a démarré au second trimestre et sera directement intégrée à une étude plus complète qui doit être réalisée en 2005. Par ailleurs, au Tadjikistan, une équipe d'experts de l'ETF a mené plusieurs missions d'enquête dans le cadre d'une étude approfondie sur l'enseignement et la formation professionnels et leurs liens avec le marché de l'emploi. Cette étude, qui doit être soumise à la Commission européenne début 2005, comprend des recommandations sur la programmation Tacis.

Le réseau des observatoires nationaux a continué à collecter et consolider les informations locales clés afin de soutenir les activités de l'ETF dans tous les domaines de son programme de travail. Avec l'aide d'experts locaux, les observatoires ont analysé les progrès du développement du partenariat social dans leur pays et les informations issues de ces analyses contribuent au développement des projets et politiques à venir. L'observatoire du nord-ouest de la Fédération de Russie a travaillé en collaboration avec un expert international pour élaborer une série de cinq modules sur la gestion de l'enseignement et de la formation professionnels spécifiques à la situation locale et qui seront diffusés à grande échelle en 2005.

Plusieurs observatoires, par exemple au Kirghizstan et en Ukraine, ont permis de faciliter le développement d'une politique de l'enseignement et de la formation professionnels, d'alimenter des discussions avec les ministères concernés et de coordonner les travaux des experts internationaux et locaux dans ce domaine. Par l'intermédiaire de leur réseau international, ils ont également contribué à l'échange d'expériences en matière de projets, par exemple au travers de l'organisation de visites d'étude et de manifestations dans le cadre de la décentralisation de la gestion de l'enseignement et de la formation professionnels dans la Fédération de Russie auxquelles ont participé des experts clés d'Ukraine, de Biélorussie, du Tadjikistan et de Moldavie.

Afin de consolider les travaux d'un groupe de recherche de six experts locaux clés, les experts de l'ETF ont contribué à organiser un atelier à Tachkent au mois de juin dans le cadre duquel ont été définies des recommandations sur la mise à jour de la classification des professions en Ouzbékistan.

Élargissement et Europe du Sud-Est

L'ETF a mis en place 7 observatoires nationaux dans les Balkans occidentaux et le montant alloué par la Fondation varie en fonction des accords spécifiques et des modalités de financement. Trois observatoires ont reçu la somme de 25 000 euros environ pour leurs activités obligatoires et projets spéciaux. Les observatoires de Bosnie et de Croatie ont reçu 30 000 euros environ. La somme allouée à la Bosnie est plus élevée car le pays est constitué de deux entités et la Croatie a bénéficié d'un montant de 30 000 euros en raison de frais comparativement plus élevés que dans les autres pays.

Les activités obligatoires de ces observatoires sont les suivantes:

- soutien aux projets de développement ETF «Adult Learning» [Apprentissage des adultes] et «National Qualification Frameworks» [Cadres nationaux de qualifications];
- mise à jour des rapports annuels par pays sur les évolutions récentes en matière d'éducation, de formation et de politique de l'emploi;
- fiches analytiques par pays sur les évolutions récentes en matière d'éducation et de formation dans le cadre de la formation permanente;

- rapports trimestriels ou semestriels par pays sur les évolutions récentes en matière d'éducation, de formation et de politique de l'emploi;
- diffusion d'événements et/ou initiatives de développement du personnel;
- indicateurs clés sur l'enseignement et la formation professionnels en 2004.

Région méditerranéenne

Dans les pays concernés par le programme Meda, l'observatoire exerce ses fonctions par l'intermédiaire du réseau des structures nationales existantes. L'inventaire des capacités existantes réalisé l'année dernière dans la région du Mashrek a été complété par une étude similaire dans la région du Maghreb. La dimension régionale de la fonction d'observatoire a été mise en suspens jusqu'au lancement du projet régional MEDA «Éducation et formation pour l'emploi», qui sera mis en œuvre par l'ETF pour le compte de la Commission européenne. Le projet relatif aux observatoires s'est donc essentiellement concentré sur des actions de renforcement des capacités au niveau national adaptées à l'environnement institutionnel de chaque pays. Les travaux ont été consolidés en Jordanie et en Syrie. Plusieurs activités ont été développées en collaboration avec le Maroc, mais il a été décidé à la fin de l'année de reporter le projet jusqu'en 2005 afin de poursuivre les discussions avec les autorités et de définir de commun accord un cadre parfaitement approprié aux activités dans ce pays (équilibre entre l'approche sectorielle et l'approche nationale). Toutes ces activités ont été soutenues et cofinancées par le Fonds fiduciaire italien.

En 2004, la Jordanie a atteint une phase consolidée et a entamé des travaux sur le développement d'indicateurs, qui se poursuivront en 2005. Plusieurs visites d'études ont été organisées avec succès. La Jordanie poursuit ses échanges avec la Syrie en vue de procéder à des transferts d'expériences. En Syrie, le gouvernement a officialisé le développement de la fonction d'observatoire au niveau national. Une demande adressée à l'ETF par les autorités syriennes a notamment porté sur la préparation d'une étude sur les ressources humaines et l'emploi visant à contribuer aux processus de planification du gouvernement syrien. Ce projet se poursuivra également en 2005.

Pays adhérents et pays candidats

Huit des 11 observatoires nationaux initiaux dans les pays adhérents et candidats ont pris la direction du consortium national pour le réseau Refernet du Cedefop. Les observatoires de Bulgarie, de Roumanie et de Turquie ont reçu une somme moyenne de 25 000 euros couvrant leurs activités obligatoires. Les activités obligatoires de ces observatoires sont les suivantes:

- la mise à jour des rapports succincts par pays sur les évolutions récentes en matière d'éducation, de formation et de politique de l'emploi;
- un processus de consultation sur l'examen des avancées de la réforme de l'enseignement et de la formation professionnels (seulement les trois pays candidats);
- les indicateurs clés sur l'enseignement et la formation professionnels en 2004;
- la création d'un consortium pour le réseau ReferNet du Cedefop (seulement les pays adhérents);
- le pilotage de la participation au réseau ReferNet du Cedefop;
- la préparation d'un rapport sur le financement: l'investissement dans les ressources humaines.

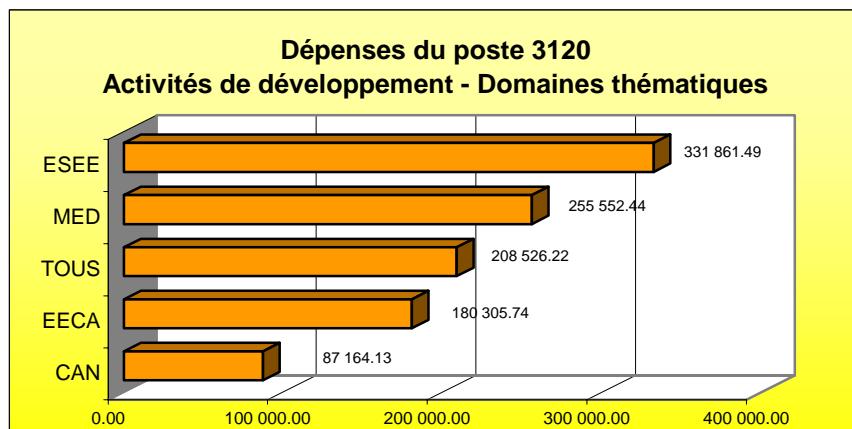
Un budget supplémentaire a été consacré à des projets spécifiques. De nouveaux appels d'offres ont été préparés pour la fonction d'observatoire dans les pays candidats et les Balkans occidentaux en raison du développement de l'infrastructure dans ces pays et du nouveau règlement financier. Ces appels d'offres seront lancés au début 2005.

Poste 3120 «Activités de développement – domaines thématiques»

Budget 2004	Budget 2004 (après virements)	Dépenses 2004	Pourcentage (Dépenses/ budget après virements)
960 000	1 065 372	1 062 473	99,73%

L'augmentation de cette ligne budgétaire (3120) reflète la baisse de la fourniture de services à la Commission (poste 3100).

Dans l'ensemble, les dépenses ont été conformes au programme de travail.



Élargissement et Europe du Sud-Est

Plusieurs réunions et séminaires ont été organisés:

- Trois réunions régionales ont été organisées: la première, intitulée «Développement d'une stratégie d'apprentissage des adultes» à Zagreb en janvier 2004, la deuxième «Promouvoir des partenariats d'apprentissage des adultes» à Igalo, Monténégro en mai 2004 et la troisième «Mécanismes de financement et mesures d'encouragement dans le domaine de l'apprentissage des adultes» à Budapest, en novembre 2004. Les rapports d'inventaire sur l'apprentissage des adultes ont été terminés par tous les pays/entités participant au projet (Croatie, Serbie, Monténégro et Kosovo). Les projets de stratégies d'apprentissage des adultes ont été achevés pour la Croatie, le Monténégro et l'Albanie.
- Dans le cadre du projet relatif aux cadres nationaux de qualifications, deux réunions régionales ont été organisées sur le «développement de stratégies pour les cadres nationaux de qualifications» à Sarajevo en mai 2004 et à Turin en décembre 2004, afin d'identifier les contraintes et les défis associés au développement d'un cadre national de qualifications.
- La troisième réunion du réseau de formation des enseignants d'Europe du Sud-Est s'est tenue à Dubrovnik en février 2004. Un séminaire a également été organisé sur le rôle et l'efficacité de la formation des enseignants dans les projets CARDS de réforme de l'enseignement et de la formation professionnels en décembre 2004. Un séminaire sur «l'apprentissage des enseignants professionnels tout au long de la vie» a été mis sur pied et devrait se dérouler en janvier 2005 en Albanie.
- Le projet de développement local de l'emploi et de l'économie (LEEDAK) a instauré des partenariats locaux dans plusieurs municipalités en Albanie et au Kosovo et a finalisé leurs stratégies de développement local. Les résultats du processus de renforcement du partenariat et des stratégies ont été présentés lors d'un séminaire organisé à Tirana en avril 2004 et à Kamenica en novembre 2004.

Dans le domaine de la coopération internationale, une conférence intitulée «Réformes de l'enseignement et de la formation professionnels dans les Balkans occidentaux : modalités de fonctionnement et de mise en œuvre» a été organisée en mars 2004 à Thessalonique en coopération avec le Cedefop et la Banque européenne d'investissement. L'ETF a également participé aux activités des tableaux I et II du Pacte de stabilité et a étudié la possibilité de mettre sur pied à l'avenir une coopération renforcée au travers de (i) l'organisation d'une conférence sur l'employabilité et le développement des compétences début 2005, (ii) l'échange d'expériences concernant la mise en œuvre d'études sur le marché du travail dans les Balkans occidentaux avec une activité similaire de l'OIT ou du Conseil de l'Europe incluse dans le SCI et (iii) les activités de diffusion du processus de Copenhague dans les Balkans occidentaux. L'ETF a participé à une mission d'identification de la Banque mondiale visant à développer une stratégie sectorielle relative à un éventuel prêt consacré à l'enseignement en Croatie et a échangé des informations sur la mise en œuvre des programmes d'enseignement de l'UE et de la Banque mondiale dans d'autres pays.

Région méditerranéenne

En 2004, l'une des principales activités de développement a été la poursuite de l'analyse de l'impact de la formation continue sur les performances des entreprises marocaines. La phase pilote visant à tester une méthodologie d'évaluation de cette activité ambitieuse et complexe se poursuivra en 2005.

Un autre projet de développement important a été la préparation d'un rapport régional conjoint en collaboration avec la Banque mondiale analysant les cinq thèmes clés liés à la réforme de l'enseignement et de la formation professionnels dans la région MEDA (gouvernance, financement, qualité, participation des partenaires sociaux et du secteur privé et développement de compétences dans le secteur informel).

L'étude régionale a été préparée sur la base de quatre rapports nationaux concernant l'Égypte, le Liban, la Jordanie et la Tunisie. Une publication commune de l'ETF et de la Banque mondiale est prévue pour 2005. Les actions de diffusion contribueront à amorcer des discussions avec les décideurs politiques de la région dans la perspective de la phase suivante des réformes.

Europe orientale et Asie centrale

Évaluation de l'impact de la formation sur le développement des entreprises: en 2004, les mesures préparatoires à la mise en œuvre complète du projet de l'ETF visant à évaluer l'impact de dix années d'initiatives en matière de formation à la gestion dans la Fédération de Russie ont considérablement progressé. Au titre des principales réalisations de 2004 figurent la réalisation d'un inventaire de toutes les activités des donateurs dans le domaine entre 1991 et 2003, l'engagement plus ferme de la délégation CE pour participer au groupe de parties prenantes du projet ainsi que l'approche et la méthodologie d'étude affinées et approuvées par l'équipe opérationnelle, le comité scientifique et le groupe de parties prenantes. Les rôles de chaque groupe ont été précisés et approuvés.

Stratégies de formation pour le développement local: les trois pays d'Asie centrale impliqués dans la première phase du projet, à savoir le Kazakhstan, le Kirghizistan et l'Ouzbékistan, ont présenté les résultats et les recommandations issus des exercices d'inventaire réalisés en 2003 aux parties prenantes locales et nationales.

Un exercice d'inventaire identique a été réalisé avec succès en Arménie, en Géorgie et en Moldavie par le biais de nombreuses visites, interviews et questionnaires sur le terrain. Cet exercice a également donné lieu à des rapports complets sur la situation locale dans chacun des pays visant à définir des recommandations sur la façon de renforcer le rôle et la place de la formation et des initiatives de développement des qualifications dans le cadre des mesures de développement local.

Coopération avec d'autres donateurs: l'ETF et le CIF-OIT ont accueilli conjointement en juillet 2004 la réunion du groupe de travail sur le développement international des qualifications dans le cadre du «Network for Policy Research, Review and Advice on Education and Training»

(réseau Norrag). Cette réunion a également été une excellente occasion de poursuivre la définition de la future coopération avec les membres du réseau. Grâce au projet d'e-apprentissage géré par l'ETF et financé par le gouvernement italien, près de 30 étudiants albanais, serbes et russes ont bénéficié d'une formation en ligne sur l'évaluation de projet. En juin, l'ETF a également participé à une manifestation internationale de haut niveau à Chisinau, en Moldavie, à laquelle ont participé des donateurs et dont l'objectif était de présenter les actions de réforme financées par des donateurs et les actions nationales dans le domaine de l'enseignement en Moldavie. L'ETF a présenté les principaux résultats et recommandations issus de l'étude approfondie qu'elle a menée en Moldavie sur l'enseignement et la formation professionnels et les relations avec le marché du travail.

Pays candidats

L'ETF s'est concentrée sur la mise en œuvre de la stratégie d'«entrée-sortie» visant au transfert du savoir-faire et des ressources en matière d'information de l'ETF au Cedefop. L'ETF a préparé dix dossiers nationaux à l'intention du Cedefop sur les principaux aspects de l'enseignement et de la formation professionnels en termes de législation, d'institutions, de publications et d'experts et a contribué à l'intégration des nouveaux États membres dans les réseaux thématiques du Cedefop (Refernet, TTnet, Skillnet, Vetnet). Un atelier de partage d'informations et de connaissances a été mis en place en janvier 2004 pour le personnel du Cedefop à Thessalonique en janvier et le Cedefop a organisé un événement similaire en septembre 2004 pour le personnel de l'ETF à Turin. L'ETF a participé aux séminaires de lancement du réseau TTnet du Cedefop dans six pays.

- L'ETF et le Cedefop ont préparé conjointement le troisième examen des principaux développements actuels de l'enseignement et de la formation professionnels dans les anciens et nouveaux États membres pour les réunions de la DG Formation professionnelle organisées en mars et octobre 2004. Un dossier spécifique sur l'élargissement a accompagné le premier numéro 2004 de *Cedefop Info* auquel ont contribué le réseau Refernet, le Cedefop, l'ETF et les observatoires nationaux.
- Deux séminaires organisés en coopération avec la DG Éducation et culture et le Cedefop ont réuni l'ensemble des nouveaux États membres et des pays candidats sur les thèmes de la validation de l'apprentissage formel et non formel et de l'assurance qualité dans l'enseignement et la formation professionnels. Ces séminaires visaient à sensibiliser les nouveaux États membres et les pays candidats au processus de Copenhague et renforcé leur implication à leur égard.

Un rapport d'avancement conjoint sur la coopération entre les deux agences a été élaboré à l'intention du Parlement européen en juin.

Poste 3130-3131 «Frais divers relatifs aux activités du programme de travail»

Budget 2004	Budget 2004 (après virements)	Dépenses 2004	Pourcentage (Dépenses/ budget après virements)
0 00	25 468	24 938	97,92%

Ce crédit couvre des dépenses comme les frais d'assurance pour les participants aux réunions et les frais de représentation relatifs aux réunions et aux ateliers.

TITRE 4 «DEPENSES AFFECTEES»

CHAPITRE 43 «COOPERATION AVEC LES INSTITUTIONS ITALIENNES»

Budget 2004	Budget 2004 (après virements)	Dépenses 2004	Pourcentage (Dépenses/ budget après virements)
0 00	800 000	800 000	100,00%

Ce chapitre couvre deux projets de l'exercice 2004 pour lesquels l'ETF a bénéficié d'un financement.

Un montant de 500 000 a été reçu, qui ne figurait toutefois pas dans le budget initial. Il a été convenu de financer les initiatives en faveur du développement des ressources humaines. La priorité a été donnée aux activités suivantes:

- Développement de la fonction d'observatoire au Maroc, en Syrie et en Jordanie;
- Développement des ressources humaines en Europe du Sud-Est par l'élaboration de politiques locales innovantes;
- Coopération avec d'autres agences;
- le télé-enseignement, sous forme de E-learning [apprentissage par voie électronique];
- la formation professionnelle et la formation à la gestion.
- en 2004 le gouvernement italien a alloué une somme supplémentaire de 300 000 euros à l'ETF. Ce montant a été divisé comme suit: 150 000 euros pour le développement du marché du travail dans les Balkans occidentaux et en 150 000 euros pour la diffusion des informations en Europe du Sud-Est.

TABLEAU SYNOPTIQUE DE SUIVI DES RECETTES AFFECTÉES 2004							
	SOLDE: total des reports au 31/12/03	Paiements en 2004	Reports en cours au 31/12/2004	Nouveaux crédits 2004	Compte de gestion: paiements 2004	Compte de gestion: reports 2004	SOLDE: total des reports au 31/12/04
	a	b	c=a-b	d	e	f=d-e	g=c+f
Ministère italien des Affaires étrangères 2004				800 000,00	260 126,31	539 873,69	539 873,69
Total des projets 2004				800 000,00	260 126,31	539 873,69	539 873,69
Ministère italien des Affaires étrangères 2003	284 671,95	173 060,80	111 611,15				111 611,15
Municipalité de Turin	1 647,28	1 647,28	0,00				0,00
Total des projets 2003	286 319,23	174 708,08	111 611,15				111 611,15
TOTAL	286 319,23	174 708,08	111 611,15	800 000,00	260 126,31	539 873,69	651 484,84

CREDITS REPORTES DE DROIT DE 2003 A 2004

Il s'agit de crédits couvrant les engagements pris légalement le 31 décembre 2003 mais non encore payés à ce jour.

Pour l'ensemble des postes, ces crédits ont été utilisés de la façon suivante:

Crédits reportés	Paiements	Pourcentage (Paiements / crédits reportés)
1 725 970,97	1 521 561,05	88,16%

Le taux de paiement relatif aux crédits reportés est conforme à celui des exercices précédents (compris entre 87 et 92% au cours de la période 1996-2003).

Les montants reportés non payés concernent essentiellement les postes suivants:

- Poste 1300 – Frais de missions et déplacement – les coûts réels ont été inférieurs aux prévisions;
- Poste 2300 – Fournitures de bureau et documents à caractère promotionnel – ces frais ont globalement été surestimés;
- Poste 3010 – Publications générales – Toutes les publications prévues n'ont pas été produites ou achevées avant la fin de l'exercice;
- Chapitre 31 – Activités du programme de travail.

Une multitude de raisons expliquent le non-épuisement des crédits:

- Les dépenses réelles ont été inférieures aux prévisions pour un certain nombre d'activités du programme de travail. Notamment, les calculs relatifs aux frais remboursables, tels que les billets d'avion et les frais d'hôtel, sont fondés sur des moyennes qui sont sujettes à d'importantes variations;
- des factures devant être payées avant la fin de l'exercice ne sont pas parvenues à temps à l'ETF;
- refus de payer la somme totale en raison des contre-performances d'un sous-traitant;
- lancement de projets à une date tardive de l'année, dont l'exécution a été modifiée (généralement sur demande de la CE) afin de s'adapter à des réalités différentes;
- sous-traitant n'assurant pas, en cours d'année, un retour d'informations suffisant concernant le niveau réel de dépenses.

CREDITS REPORTES DE DROIT SUR DES DEPENSES AFFECTEES DE 2003 A 2004

Crédits reportés	Paiements	Pourcentage (Paiements / crédits reportés)
286 319,23	174 708,08	61,02% ²

Ce chapitre n'est pas soumis à la règle de l'annualité, de sorte que le reste des engagements est reporté de droit de 2004 à 2005.

Les engagements sur les crédits reportés ont concerné des fonds reçus en 2003 du ministère italien des Affaires étrangères:

- Région Meda: actions de renforcement des capacités visant à accroître les capacités nationales d'analyser et d'anticiper les besoins de compétences en matière de marché du travail au sein de la région méditerranéenne en Jordanie, Syrie, Algérie, au Maroc et en Égypte;
- Europe orientale et Asie centrale: coopération avec d'autres donateurs;
- Balkans occidentaux: accent placé sur l'adhésion: développement de compétences pour les PME;
- Balkans occidentaux: diffusion du kit d'outils;

ainsi que la contribution financière de la municipalité de Turin à la conférence intitulée «Questions d'apprentissage», qui a été organisée en novembre 2003.

Une somme de 1 647,28 euros a été remboursée à la municipalité de Turin à titre de fonds non utilisés.

² Voir tableau p. 41.

VI. Utilisation des crédits

1. Crédits de l'exercice courant

Chapitre	Description	Budget initial	Budget supplémentaire plus transferts	Budget final disponible	Engagements	Paiements	Report
11	Personnel en activité	10 413 973,00	- 82 014,00	10 331 959,00	10 152 922,51	10 088 414,54	64 507,97
13	Frais de missions et de déplacement	710 000,00	10 000,00	720 000,00	688 000,00	659 228,61	28 771,39
14	Infrastructure à caractère socio-médical	130 000,00	1 014,00	131 014,00	115 820,24	90 511,09	25 309,15
15	Experts nationaux détachés	375 000,00	- 80 000,00	295 000,00	272 599,95	272 599,95	-
17	Frais de réception et de représentation	15 000,00	1 000,00	16 000,00	15 392,49	11 212,91	4 179,58
Sous-total		11 643 973,00	- 150 000,00	11 493 973,00	11 244 735,19	11 121 967,10	122 768,09
20	Investissement immobilier location d'immeubles et frais accessoires	476 762,00	172 274,04	649 036,04	647 650,33	599 587,66	48 062,67
21	Traitements de données	410 000,00	- 138 997,20	271 002,80	270 915,26	206 368,29	64 546,97
22	Bien meubles et frais accessoires	70 425,00	- 7 042,50	63 382,50	62 635,45	49 551,47	13 083,98
23	Dépenses courantes de fonctionnement administratif	88 840,00	30 900,06	119 740,06	116 816,38	86 119,88	30 696,50
24	Affranchissement et télécommunications	219 000,00	- 18 634,40	200 365,60	200 364,89	146 107,85	54 257,04
25	Frais de réunion et de convocation	125 000,00	41 500,00	166 500,00	161 544,06	125 060,61	36 483,45
Sous-total		1 390 027,00	80 000,00	1 470 027,00	1 459 926,37	1 212 795,76	247 130,61
30	Dépenses opérationnelles	948 000,00	147 350,82	1 095 350,82	1 094 119,82	933 377,71	160 742,11
31	Actions prioritaires: activités du programme de travail	3 618 000,00	- 77 350,82	3 540 649,18	3 522 835,53	2 515 620,99	1 007 214,54
Sous-total		4 566 000,00	70 000,00	4 636 000,00	4 616 955,35	3 448 998,70	1 167 956,65
	Total subvention CE:	17 600 000,00	0,00	17 600 000,00	17 321 616,91	15 783 761,56	1 537 855,35
43	Coopération avec des institutions nationales	-	800 000,00	800 000,00	800 000,00	260 126,31	539 873,69
	Total autres bailleurs:	0,00	800 000,00	800 000,00	800 000,00	260 126,31	539 873,69
Total	Budget total disponible:	17 600 000,00	800 000,00	18 400 000,00	18 121 616,91	16 043 887,87	2 077 729,04

2. Crédits reportés de 2003 à 2004

Chapitre	Description	Engagements reportés	Paiements	Montant annulé	Report recettes affectées
11	Personnel en activité	129 892,47	125 752,58	4 139,89	-
13	Frais de missions et de déplacement	120 444,88	105 703,33	14 741,55	-
14	Infrastructure à caractère socio-médical	74 231,05	71 181,67	3 049,38	-
15	Experts nationaux détachés	-	-	-	-
17	Frais de réception et de représentation	4 340,35	4 340,35	-	-
Sous-total		328 908,75	306 977,93	21 930,82	-
20	Investissement immobilier, location d'immeubles et frais accessoires	94 511,30	94 470,58	40,72	-
21	Traitements de données	109 973,22	109 973,19	0,03	-
22	Biens meubles et frais accessoires	13 815,50	13 543,61	271,89	-
23	Dépenses courantes de fonctionnement administratif	12 903,66	10 214,06	2 689,60	-
24	Affranchissement et télécommunications	47 230,46	46 876,63	353,83	-
25	Frais de réunion et de convocation	31 999,00	25 478,38	6 520,62	-
Sous-total		310 433,14	300 556,45	9 876,69	-
30	Dépenses opérationnelles	305 050,68	279 400,97	25 649,71	-
31	Actions prioritaires: activités du programme de travail	781 578,40	634 625,70	146 952,70	-
Sous-total		1 086 629,08	914 026,67	172 602,41	-
	Total subvention CE reportée annulée:	1 725 970,97	1 521 561,05	204 409,92	0,00
43	Coopération avec des institutions nationales	286 319,23	174 708,08	-	111 611,15
	Total autres bailleurs reportés disponibles pour paiements:	286 319,23	174 708,08	0,00	111 611,15
Total	Total reports :	2 012 290,20	1 696 269,13	204 409,92	111 611,15

VII. Tableau des effectifs de l'ETF 2004

GRADE	NOMBRE
A15	1
A14	2
A13	1
A12	7
A11	<u>15</u>
A10	<u>11</u>
A9	<u>4</u>
A8	<u>11</u>
A7	<u>1</u>
Sous-total A	<u>53</u>
B10	1
B9	2
B8	<u>6</u>
B7	<u>10</u>
B6	<u>10</u>
B5	<u>8</u>
Sous-total B	<u>37</u>
C7	1
C6	2
C5	2
C4	<u>4</u>
C3	<u>3</u>
C2	<u>2</u>
Sous-total C	<u>14</u>
Total	104

Annexe I: Autres fonds gérés par l'ETF

Cette annexe présente un aperçu global des autres fonds gérés par l'ETF en vertu de conventions passées avec la Commission, notamment concernant l'assistance technique pour le programme Tempus.

Tous les fonds utilisés dans le cadre du programme Tempus/des conventions sont inclus dans l'analyse consolidée des flux de trésorerie figurant dans les états financiers de l'ETF.

Dans un souci de visibilité et de transparence, le niveau des engagements et des dépenses au 31 décembre 2004 est donné pour information dans la présente annexe.

Annexe 1: Autres fonds gérés par l'ETF

Type	Référence ligne budgétaire Commission	Total subvention + utilisation des intérêts approuvée	Montant cumulé reçu de la CE	Solde bancaire au 31/12/03	Montant reçu de la CE en 2004	Intérêts bancaires cumulés	Intérêts bancaires reçus en 2004	Taux de change / Frais bancaires	Frais bancaires en 2004	Montant cumulé remboursé à la CE	Montant remboursé à la CE en 2004	Remboursements cumulés reçus	Remboursements reçus en 2004	Engagement cumulé	Paiements cumulés	Paiements en 2004	Montants restant à payer	Solde bancaire au 31.12.04
VET Phare	Projet Royaumont	484.868,70	436.382,00	17.573,50		9.321,36	315,23	177,27	0,00	-				475.068,76	427.814,63	0,00	17.888,73	17.888,73
VET Phare	* BH-97.02	3.500.000,00	3.458.745,98	136.829,46		71.407,65	252,75	3,00		137.082,21	137.082,21			3.393.321,17	3.393.324,17		-	-
VET Phare	* BH-9904.01.01	570.000,00	561.198,39	33.543,43		15.743,04	61,96	-		33.605,39	33.605,39			559.947,00	543.398,00		-	-
VET Phare	* ES-95.02.02	1.700.000,00	1.692.203,00	23.018,74		20.591,82	42,52	27,51		23.061,26	23.061,26			1.697.031,05	1.688.733,56		-	0,00
VET Phare	* ES-96.12.01	1.612.608,48	1.593.760,00	15.566,61		11.112,37	28,76	-		15.595,37	15.595,37			1.599.197,00	1.589.277,00		-	-
VET Phare	* ES-96.12.02	600.000,00	598.535,89	2.693,54		4.162,63	4,98	-		2.698,52	2.698,52			600.000,00	600.000,00		-	-
VET Phare	* ES-96.22.02.01	1.700.000,00	1.647.164,77	252.776,20		73.551,17	466,93	-		253.243,13	253.243,13			1.477.187,81	1.467.472,81		-	-
VET Phare	* ES-96.22.02.02	600.000,00	590.871,93	10.017,76		14.239,60	18,51	-		10.036,27	10.036,27			591.331,26	585.075,26		-	-
VET Phare	* LE-97.03.01.01	1.509.501,00	1.481.463,81	57.605,39		29.502,74	106,41	-		57.711,80	57.711,80			1.470.711,72	1.453.254,75		-	-
VET Phare	* MA-97.03	2.800.000,00	2.764.277,36	619.096,75		121.022,38	1.143,60	-		620.240,35	620.240,35			2.787.409,39	2.265.059,39		-	-
VET Phare	* PL-94.16 (IMPROVE)	4.043.006,00	3.957.271,24	88.194,20		52.958,89	162,91	-		123.610,13	88.357,71			3.797.856,42	3.886.620,00		-	-
VET Phare	* RO-94.05	25.262.330,00	24.332.127,60	274.849,64		778.544,28	507,71	-		423.359,42	275.357,35			24.957.139,03	24.687.312,46		-	0,00
VET Phare	* RO-97.01.04.01	3.000.000,00	2.973.523,90	98.532,07		41.823,22	182,01	-		98.714,08	98.714,08			2.921.276,08	2.916.633,04		-	-
SOUS-TOTAL		47.382.314,18	46.087.525,87	1.630.297,29	-	1.243.981,15	3.294,28	207,78	-	1.798.957,93	1.615.702,84	-	-	46.327.476,69	45.514.975,07	-	17.888,73	17.888,73
VET Tacis	BI-98.01	1.250.000,00	1.241.150,18	302.828,04		41.618,21	2.438,36	-		1.883,09	-			1.250.000,00	1.241.572,19	265.953,29	39.313,11	39.313,11
VET Tacis	* DELPHI	6.000.000,00	5.922.300,77	266.247,30		112.496,79	491,82	13,02		269.300,57	266.739,12			5.912.633,00	5.765.496,99		-	-
VET Tacis	* EDUZ 9803	1.000.000,00	972.873,64	12.505,39		41.852,04	23,10	-		21.142,29	12.528,49			998.832,00	993.583,39		-	-
VET Tacis	* Bistro	99.942,00	92.622,99	4.396,96		1.406,93	8,13	3,05		4.405,09	4.405,09			89.636,01	89.632,96		-	-
VET Tacis	* NOB's 2	350.000,00	336.830,31	14.712,35		17.821,90	56,57	-		15.708,76	14.768,92			349.988,00	338.943,45		-	-
SOUS-TOTAL		8.699.942,00	8.565.777,89	600.690,04	-	215.195,87	3.017,98	9,97	-	312.439,80	298.441,62	-	-	8.601.089,01	8.429.228,98	265.953,29	39.313,11	39.313,11
ETE Meda	MED 2004/083-494	5.000.000,00	-	-		-	-	0,00	-	-	-	-	-	-	-	0,00	-	-
SOUS-TOTAL		5.000.000,00			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tempus TA	Tempus TA Cards 2002	700.000,00	700.000,00	266.717,80	0,00	12.974,41	4.882,48	113,57	0,00	-	-	-	-	553.344,36	441.260,56	-	271.600,28	271.600,28
Tempus TA	Tempus TA Tacis 2002	840.000,00	840.000,00	311.358,31	0,00	14.884,31	5.680,14	113,56	-	-	-	-	-	658.182,04	537.845,86	-	317.038,45	317.038,45
Tempus TA	Tempus TA Cards-Meda-Tacis 2003-04	1.700.000,00	1.698.111,47	680.000,00	1.018.111,47	11.776,87	11.776,87	-	-	-	-	-	-	340.000,00	1.235.081,75	831.421,50	831.897,80	1.217.990,54
Tempus TA	Tempus TA Cards-Meda-Tacis 2004-05	850.000,00	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-	-	-	-	-	588.554,60	-	-	0,00	0,00
Tempus TA	Tempus TA Meda	182.000,00	182.000,00	5.824,98	0,00	2.207,72	850,80	-	-	-	-	-	-	152.765,51	135.684,22	-	41.847,72	48.523,50
SOUS-TOTAL		4.272.000,00	3.420.111,47	1.263.901,09	1.018.111,47	41.843,31	23.190,29	227,13	0,00	0,00	0,00	0,00	340.000,00	3.187.928,27	1.946.212,14	790.050,08	1.855.152,77	1.855.152,77
Subventions	Tempus II Cards	92.102.648,00	92.088.678,00	9.854.704,65	2.434.416,00	3.238.609,58	186.212,85			21.408.859,57	-	19.141.815,05	580.811,29	92.088.678,00	86.276.478,60	3.029.309,73	10.026.835,06	10.026.835,06
Subventions	Tempus II Meda	530.900,00	530.900,00	80.241,77	0,00	2.240,48	1.671,71	-		-	-	48.808,86	47.495,86	530.900,00	481.021,85	28.481,85	100.927,49	100.927,49
Subventions	Tempus Tacis	81.852.548,00	81.557.162,00	10.804.027,04	3.140.509,00	2.734.689,11	95.133,85			6.437.083,41	-	5.700.368,48	666.428,19	81.557.162,00	74.405.686,05	5.158.886,99	9.547.211,09	9.547.211,09
SOUS-TOTAL		174.486.096,00	174.176.740,00	20.738.973,46	5.574.925,00	5.975.539,17	283.018,41	0,00	0,00	27.845.942,98	0,00	24.890.992,39	1.294.735,34	174.176.740,00	161.163.186,50	8.216.678,57	19.674.973,64	19.674.973,64
TOTAL		234.840.352,18	232.250.155,23	24.233.861,88	6.593.036,47	7.476.559,50	312.520,96	444,88	-	29.957.340,71	1.914.144,46	24.890.992,39	1.634.735,34	232.293.233,97	217.053.602,69	9.272.681,94	21.587.328,25	21.587.328,25

Annexe II: liste des membres du conseil d'administration 2004

Commission européenne	M. Nikolaus VAN DER PAS
Président	Directeur général DG Éducation et Culture
Commission européenne	M. Dirk MEGANCK
Membre	Directeur DG Élargissement
Commission européenne	M. David LIPMAN
Membre	Directeur Ressources DG Relations extérieures
Autriche	M. Karl WIECZOREK
Membre	<i>Bundesministerium für Wirtschaft und Arbeit</i> (ministère fédéral de l'économie et du travail)
Allemagne	M. Dietrich NELLE
Membre	<i>Ministerialrat</i> (conseiller ministériel) Ministère fédéral de l'éducation et de la recherche
Allemagne	M. Klaus ILLERHAUS
Suppléant	Secrétariat Conférence permanente des ministres de l'éducation
Autriche	M. Reinhard NÖBAUER
Suppléant	<i>Bundesministerium für Bildung, Wissenschaft und Kultur</i> (ministère fédéral de l'éducation, des sciences et de la culture)
Belgique	Mme Micheline SCHEYNS
Membre	<i>Afdelingshoofd Beleidscoordinatie</i> <i>Departement Onderwijs</i> <i>Ministerie van Onderwijs en Vorming van de Vlaamse Regering</i>
Chypre	M. Charalambos CONSTANTINOU
Membre	Responsable en chef de l'éducation Direction de l'enseignement secondaire technique et professionnel Ministère de l'éducation et de la culture
Chypre	M. Elias MARGADJIS
Suppléant	Inspecteur Direction de l'enseignement secondaire technique et professionnel Ministère de l'éducation et de la culture
Danemark	M. Roland Svarrer ØSTERLUND
Membre	Directeur Autorité nationale de l'éducation Ministère de l'éducation
Danemark	Mme Merete PEDERSEN
Suppléant	Conseillère en chef Autorité nationale de l'éducation Ministère de l'éducation
Espagne	Mme María José MUNIOZGUREN LAZCANO
Membre	Conseiller technique Sous-direction générale de la formation professionnelle Ministère de l'éducation, de la culture et des sports

Espagne Suppléant	Dr Francisca María ARBIZU ECHAVARRI Directrice Institut national de la qualification
Estonie Membre	M. Thor-Sten VERTMANN Chef de la division de l'éducation des adultes Département de l'enseignement professionnel et pour les adultes Ministère de l'éducation et de la recherche
Estonie Suppléant	Mme Külli ALL Conseiller Département de l'enseignement professionnel et pour les adultes Ministère de l'éducation et de la recherche
Finlande Membre	M. Timo LANKINEN Conseiller gouvernemental Directeur de l'enseignement et de la formation professionnels
Finlande Suppléant	M. Ossi V. LINDQVIST Institut de biotechnologie Université de Kuopio
France Membre	M Jean-Francois FITOU Délégué DAEI Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale
France Suppléant	M. Jacques MAZERAN CIEP – Centre international d'études pédagogiques Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche
Grèce Membre	M. Margheritis CONSTANTINOS Vice président Organisation de l'enseignement et de la formation professionnels
Hongrie Membre	M. Janos JAKAB Secrétaire d'État adjoint à l'enseignement et à la formation professionnels Ministère de l'enseignement
Hongrie Suppléant	M. György SZENT-LÉLEKY Ministère de l'emploi et du travail
Irlande Membre	M. Padraig CULLINANE <i>Principal Officer</i> Labour Force Development Division, Department of Enterprise, Trade and Employment (division du développement de la force de travail, département des affaires, du commerce et de l'emploi)
Irlande Suppléant	Mme Deirdre O'HIGGINS <i>Assistant Principal Officer</i> <i>Labour Market Policy Section</i> (section politique du marché du travail) <i>Department of Enterprise, Trade and Employment</i> (département des affaires, du commerce et de l'emploi)

Italie Membre	M. Andrea PERUGINI Directeur Bureau I Direction générale de l'intégration européenne Affaires sectorielles politiques et économiques dans le cadre de l'UE Ministère des affaires étrangères
Italie Suppléant	M. Luigi GUIDOBONO CAVALCHINI Président Services bancaires privés UniCredit
Lettonie Membre	Mme Lauma SIKA Directeur Département de l'intégration européenne et de l'assistance étrangère Coordination programmes Ministère de l'éducation et des sciences
Lettonie Suppléant	Mme Dita TRAIDAS Directrice Agence de programmes de développement de l'enseignement professionnel
Lituanie Membre	M. Romualdas PUSVASKIS Directeur Département de l'enseignement professionnel Ministère de l'éducation et des sciences
Lituanie Suppléant	Mme Giedre BELECKIENE Responsable de l'observatoire national (EFP) Centre méthodique pour l'enseignement et la formation professionnels
Luxembourg Membre	M. Gilbert ENGEL Professeur-attaché Ministère de l'enseignement, de la formation professionnelle et des sports
Luxembourg Suppléant	Mme Edith STEIN Chambre de commerce du Grand-Duché of Luxembourg
Malte	Mme Cecilia BORG Directeur général Division de l'éducation Ministère de l'éducation
Pays-Bas Membre	Mme Rinette JULICHER Directrice Direction de l'enseignement professionnel et des adultes Ministère de l'éducation, de la culture et des sciences
Pologne Membre	Mr Jerzy WISNIEWKY Directeur Département de la stratégie et des fonds structurels Ministère de l'éducation nationale et des sports
Pologne Suppléant	Mme Danuta CZARNECKA Directeur adjoint Département de la coopération internationale Ministère de l'éducation nationale et des sports
Portugal Membre	Mme M. Candida MEDIROS SOARES Directrice générale Département des études prospectives et de planification Ministère de la sécurité sociale et du travail

Portugal Suppléant	Mme Teresa MARTINS PAIXAO Présidente du comité d'administration Institut de l'innovation dans la formation
République slovaque Membre	M. Juraj VANTUCH Directeur Observatoire national Institut d'état de l'enseignement et de la formation professionnels
République tchèque Membre	Mme Helena ÚLOVCOVÁ Directrice adjointe Institut national de l'enseignement technique et professionnel (NÚOV)
République tchèque Suppléant	M. Vojtech SRÁMEK Directeur Département de l'enseignement supérieur secondaire et professionnel Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports
Slovénie Membre	M. Elido BANDELJ Secrétaire d'État Enseignement secondaire et des adultes Ministère de l'éducation, de la science et des sports
Slovénie Suppléant	Mme Jelka ARH Sous-secrétaire Affaires UE et fonds structurels Ministère de l'éducation, des sciences et des sports
Suède Membre	M. Erik HENRIKS Conseiller spécial Ministère de l'éducation et des sciences
Suède Suppléant	Mme Hans- Åke ÖSTRÖM Directeur adjoint Ministère de l'éducation et des sciences
Royaume-Uni Membre	Mme Franki ORD Head of EU Training Policy (chef de la politique en matière de formation dans l'UE) European Union Division (division Union européenne) Department for Education and Skills (département de l'éducation et des aptitudes)